

L'ECHO

de Montléaut

Numéro 32 - Novembre 2014

BULLETIN MUNICIPAL
DE JARDIN

Vie municipale

Vie pratique

Services de Vienn'agglo

Vie associative

Renseignements utiles



Jardin,

un village de caractère !



Votre taxi à Jardin

Taxi Curtil



06 99 77 51 51



CONVENTIONNÉ SÉCURITÉ SOCIALE TRANSPORT MÉDICAL ASSIS

Hopitaux, Cliniques,
Centres de santé

Chimiothérapie, Radiothérapie,
Dyalise
Entrée/Sortie d'hospitalisation, ...

Liaisons gares-aéroports

Transport pour soirées, mariages,...

Transport pour personnes souhaitant
faire leurs courses ménagères

Transport toutes distances

Déplacements professionnels

7j/7
24h/24
sur réservation



taxicurtil@gmail.com



Vie municipale

Editorial	p. 4
Le Conseil Municipal	p. 5
Le Maire	p. 5
Les adjoints	p. 6
Les conseillers municipaux délégués	p. 14
Les conseillers municipaux	p. 18
Les Agents de Mairie	p. 19
La Vie Économique	p. 21
Finances	p. 22
Les Travaux	p. 23
Nos Infrastructures	p. 24
Culture	p. 24
Sport et loisirs	p. 25

Vie pratique

Informations pratiques	p. 26
Bien Vivre à Jardin	p. 27
Nos Ecoles	p. 28
Le CCAS	p. 28
Le CME	p. 29
Etat Civil 2013/2014	p. 29
Environnement	p. 30
Transport	p. 32

Services de Vienn'Agglo

Services de Vienn'Agglo	p. 33
Petite enfance	p. 33
Handicap et 3 ^{ème} âge	p. 33
Service à la personne	p. 34

Vie associative

Les associations	p. 35
Le Qi Gong	p. 35
L'étoile jardinoise	p. 35
La FNACA	p. 36
Boule sportive	p. 36
Coinci-dance	p. 37
Association gymnastique volontaire de Jardin	p. 37
Section de judo de Jardin	p. 38
Solidairement votre	p. 38
Le club de rétro mécanique de Jardin	p. 39
ACCA Jardin	p. 40
A tour de rôle	p. 41
Au détour de Jardin	p. 42
Tennis club d'Estrablin Jardin	p. 42
Alpes pour tous	p. 43
Le trait d'union	p. 43
Les coordonnées des associations	p. 44
Le calendrier des manifestations	p. 45

Renseignements utiles

Services médicaux et paramédicaux	p. 48
Les assistantes maternelles	p. 49
Numéros utiles	p. 51
Jardin à votre service	p. 50
Jardin détente - Mots croisés	p. 51



Agir avec un imprimeur **IMPRIM'VERT** c'est :

- l'élimination conforme des déchets dangereux,
- la sécurisation des stockages de liquides dangereux,
- la non utilisation de produit toxique,
- la sensibilisation environnementale des salariés et de la clientèle,
- le suivi des consommations énergétiques du site.

Bulletin municipal N°32 - Novembre 2014
Directeur de publication : Thierry Quintard
Rédaction : Patrice Ambrosioni et Monique Genève
Publicités : Karine Valette

Mise en page et impression : Imprimerie Buroset
27 bis, av. Général Leclerc 38200 Vienne
Tél. 04 74 53 76 30 - contact@buroset.fr



Thierry QUINTARD

Chers Jardinois et Jardinoises,

Vous avez entre les mains le numéro annuel du magazine municipal « L'Écho de Montléant » qui sort, comme de tradition, à l'automne mais avec plus de pages que d'habitude.

Une large place y est laissée aux associations de notre village pour qu'elles puissent y exposer leur activité et leurs projets, retracer leurs actions, recueillir de nouveaux adhérents. Ces associations auront tout l'appui nécessaire de la Municipalité, je le réaffirme ici, car elles représentent la rencontre, l'animation et souvent la passion dont notre commune et ses habitants ont besoin. Le 16 septembre dernier la commission culturelle a réuni pas moins de 16 associations pour travailler ensemble à une meilleure coordination des événements, à une redistribution des rôles et au lancement de nouveaux projets.

Une autre partie du magazine est consacrée à l'équipe municipale qui m'entoure. Il a semblé normal, en ce début de mandat, que l'opportunité soit saisie de vous présenter plus en détail chacune et chacun des adjoints et conseillers délégués, leurs domaines d'intervention et les actions qu'ils comptent entreprendre. J'en profite pour rappeler que le Maire, dont les missions sont très larges et dont les pouvoirs ne sont pas illimités, n'a ni la possibilité, ni la prétention d'exercer seul les tâches dont il est investi. C'est pourquoi il est entouré d'une équipe diversifiée et motivée, dont je salue d'ailleurs l'implication remarquable aux cours des derniers mois, et dont il est le manager chargé de faire le point régulièrement et de donner les objectifs et les orientations.

Vous trouverez par ailleurs à cet égard une note sur la situation financière de la commune que j'ai rédigée sur la base du budget 2014. Cette note est rassurante, tout simplement parce que les finances de Jardin sont bonnes mais elle ne doit pas cacher le fait que les tendances à venir sont plus inquiétantes tant du côté de l'État qui n'a plus guère d'argent que du Département ou de la Région qui en ont moins, que de celui de la Communauté d'Agglomération sur laquelle nous pouvons nous appuyer puisqu'elle est une part de nous-mêmes, mais qui va certainement devoir surveiller de près son fonctionnement et ses investissements. Autrement dit, ne comptons de plus en plus que sur nous-mêmes.

Si nous sommes unis, solidaires et imaginatifs, nous y arriverons.

Avec tout mon dévouement

Thierry QUINTARD

Maire de Jardin

Avis aux habitants, associations et annonceurs

« L'Écho de Montléant » a été réalisé avec le concours des associations qui nous ont transmis leurs documents et photos, et des annonceurs, dont les encarts publicitaires permettent de financer en partie la réalisation et l'impression de cette édition annuelle.

Conscients des difficultés économiques dues à la conjoncture, nous avons pris la décision de réduire le tarif des publicités, afin que tous les professionnels qui le désirent puissent paraître dans nos colonnes.

Nous vous remercions, toutes et tous, pour votre implication dans cette mise en valeur du dynamisme de la commune et vous invitons à faire appel à nos artisans, commerçants et entreprises qui allient proximité et savoir-faire.

La Vie Municipale

Des élus à votre écoute !

La nouvelle équipe municipale se tient à votre disposition. Si vous souhaitez rencontrer le Maire, Thierry Quintard, les adjoints ou les conseillers municipaux, n'hésitez pas ! Il suffit de prendre rendez-vous auprès de l'accueil de la mairie. Et pour connaître plus en détail la fonction de chacun d'entre eux, consultez ce dossier pratique.

Le Conseil Municipal

Quelles sont les compétences du Maire ? Pourquoi les élus se sont-ils engagés dans la vie municipale ? Quelles sont leurs motivations ? Leurs objectifs ?

Pour le savoir, nous avons donné la parole aux adjoints et aux conseillers délégués...

Le Maire

Thierry Quintard

Entré en 2001 au sein du Conseil municipal, il a été nommé Adjoint aux finances et à l'environnement durant ses deux mandats successifs. Depuis le mois de mars, en sa qualité de Maire de Jardin, il est le Premier Magistrat de la commune.



Sous l'autorité du préfet, le Maire remplit des fonctions administratives dont notamment :

La publication des lois et règlements ;
L'organisation des élections ;
La légalisation des signatures.

Sous l'autorité du Procureur de la République, il exerce des fonctions dans le domaine judiciaire : il est officier d'État Civil et officier de police judiciaire.

Ce que dit la loi :

Le Maire est chargé de l'exécution des décisions du conseil municipal et agit sous contrôle de ce dernier. Il représente la commune en justice, passe les marchés, signe des contrats, prépare le budget, gère le patrimoine communal.

Il exerce des compétences déléguées par le conseil municipal et doit alors lui rendre compte de ses actes. Les délégations portent sur des domaines très divers (affectation des propriétés communales, réalisation des emprunts, création de classes dans les écoles, action en justice...) et sont révocables à tout moment. La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales autorise le Maire à subdéléguer, à un adjoint ou un conseiller municipal, les attributions qui lui ont été confiées par délégation.

Le Maire est titulaire de pouvoirs propres. En matière de police administrative, il est chargé de maintenir l'ordre public, défini dans le Code général des collectivités territoriales, comme le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Il agit également en tant que polices spéciales (baignade, circulation...).

Le Maire est aussi le chef de l'administration communale. Il est le supérieur hiérarchique des agents de la commune et dispose d'un pouvoir d'organisation des services.

En savoir plus :

<http://www.vie-publique.fr/>

Un rôle actif au sein de ViennAgglo

Membre de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, la commune de Jardin est représentée par le Maire, Thierry Quintard, qui siège dans plusieurs commissions :

En tant que membre titulaire :

- Il est conseiller délégué aux bâtiments intercommunaux et au suivi du schéma d'accessibilité,
- Membre du Syndicat mixte des rives du Rhône (SCOT),
- Membre du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique des 4 vallées du Bas Dauphiné.

En qualité de suppléant :

- Il est membre de la Commission d'Appel d'Offres,
- Membre du conseil d'administration de l'EPIC (Établissement public à caractère industriel et commercial) Jazz à Vienne.

Zoom sur...

Évelyne Ziboura

1^{ère} adjointe



Centre Communal d'Action Sociale, Aide aux personnes en difficulté et Logements sociaux, Protocole (organisation des cérémonies et événements municipaux)

Les élus du CCAS travaillent au quotidien pour faire bénéficier les Jardinoises et les Jardinois de services sociaux de qualité. De la petite enfance au 3^{ème} âge, cette volonté de service s'inscrit dans une démarche de proximité par le biais d'un accompagnement personnalisé dans la rédaction des demandes de prestations, l'accès au logement, la mise en place d'aides à la personne et le maintien du lien social à travers des manifestations festives, culturelles ou sportives.

Des aides personnalisées

Les personnes en difficulté peuvent prétendre à des aides allouées par les organismes d'État ou institutionnels : la Caisse d'allocations familiales, le Conseil général...

Si vous avez besoin d'être accompagnés pour connaître vos droits ou remplir vos dossiers : demandes de RSA (Revenu de solidarité active), allocations d'adultes handicapés (AAH), Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), aide au logement..., le CCAS est là pour vous renseigner et faire le relais entre les différents organismes et vous.

INFO +

Dans un souci de discrétion ou de confidentialité, la Première adjointe, Évelyne Ziboura peut se déplacer à votre domicile.

Des logements sociaux de qualité

Jardin compte 38 logements sociaux situés principalement dans deux lotissements : les Tilleuls et Le Square des Ormes. Leur gestion est assurée par l'Opac38.

Neuf autres sont en construction, en face de la place des Liesses. Les travaux réalisés par Advivo, ont débuté et s'achèveront en septembre 2015. Tout naturellement, ils répondront aux normes en vigueur en matière d'isolation thermique et acoustique et seront labellisés Bâtiment Basse Consommation.

Ce sont les bailleurs qui attribuent les logements, en fonction des dossiers : situation familiale, revenus du foyer... En tant que Première adjointe, Évelyne Ziboura est membre de la commission d'attribution et participe aux délibérations.

La commune de Jardin bénéficie d'un droit de regard sur quelques logements, et peut faire des propositions d'attribution, quand la situation le nécessite.

Actuellement, une quinzaine de familles sont en liste d'attente pour obtenir un logement social.

INFO +

Les dossiers de demande de logement sont à retirer à l'accueil de la mairie ou directement auprès des bailleurs : **Opac38** : Tél. **04 74 11 11 11** ou **www.opac38.fr** ; **Advivo** : Tél. **04 74 78 39 00** ou **www.advivo.fr**

Favoriser le maintien à domicile

L'une des priorités du CCAS est de permettre aux personnes âgées qui le souhaitent, de rester chez elles le plus longtemps possible, dans les meilleures conditions de vie.

Dans de nombreux cas, ce n'est pas l'état de santé en lui-même qui nécessite le placement en maison de retraite, mais le manque d'accompagnement dans les gestes du quotidien. C'est pourquoi des solutions existent, plébiscitées par les usagers et leur entourage.

Le portage des repas à domicile

A tout âge, avoir une alimentation équilibrée contribue à rester en bonne santé. Trop souvent, les personnes âgées, malades ou handicapées ne sont pas en mesure de cuisiner, ce qui peut entraîner des carences, une fatigue chronique et des pathologies.

Pour pallier ce problème, la mairie de Jardin a mis en place un service de portage de repas à domicile, ponctuel ou annuel. Toute personne en difficulté peut y avoir recours : suite d'opération, maternité, maladie...

INFO +

A Jardin, une douzaine de personnes sont abonnées et satisfaites de ce service. La tournée journalière s'étend sur une moyenne de 25 km.

La téléalarme

La téléalarme est un dispositif d'assistance à distance, qui sur simple pression sur un bracelet ou un pendentif, relie l'abonné aux secours d'urgence. Sur la commune, treize personnes utilisent ce service. Une fois par mois, sur rendez-vous, la Première adjointe, Évelyne Ziboura, ou Michèle Roux, membre du CCAS, se rendent au domicile des usagers, pour contrôler le bon fonctionnement de l'installation, en lien avec les techniciens de ViennAgglo.

Outre ces vérifications techniques, cette visite permet de créer du lien, de s'assurer que la personne va bien et qu'elle sait utiliser son appareil.

INFO +

Soyez vigilants !

Attention, en dehors du temps d'installation de la téléalarme, qui se fait sur rendez-vous et en présence d'un membre du CCAS, les techniciens de ViennAgglo n'interviennent pas à domicile. Les essais mensuels s'effectuent par téléphone. En cas de doute, n'ouvrez à personne et appelez la mairie de Jardin au 04 74 31 89 31 pour vérifier.

Conserver les traditions

Le bien-être passe aussi par le maintien d'une vie sociale et le respect des traditions. C'est la raison pour laquelle le CCAS met volontairement l'accent sur le repas de Noël, qui est offert aux plus de 67 ans. Celles et ceux qui n'ont pas pu participer au repas, reçoivent un colis de Noël, de valeur équivalente.

INFO +

30 € par personne : c'est la somme moyenne consacrée au repas et au colis de Noël, offerts aux aînés de la commune.

Les projets

L'objectif est de maintenir et de développer la qualité de service aux habitants.

Plusieurs dossiers sont à l'étude. Depuis quelques mois, les élus travaillent sur la mise en place d'une mutuelle complémentaire, par le biais d'un groupement d'adhérents, pour permettre aux Jardinoises et aux Jardinois d'avoir accès à une meilleure couverture sociale.

Dans un autre domaine, certaines manifestations comme le pique-nique ou le concours du fleurissement seront reconduites, mais de manière différente. L'idée est de redynamiser ces événements, soit en les couplant avec des animations à thèmes ou en lien avec les associations qui jouent un rôle important dans la vie sociale.

De vous à moi...

« Je suis élue depuis 2008. Lors de mon premier mandat, j'étais déléguée au CCAS. J'ai souhaité me représenter car cette expérience a été très enrichissante sur les plans personnel et humain. Aujourd'hui, j'ai envie de poursuivre le travail engagé avec l'équipe municipale et nos partenaires. Car je tiens à souligner que le CCAS repose sur un travail d'équipe entre la municipalité et les membres élus du conseil d'administration, qui jouent un rôle prépondérant, ce dont je les remercie.

Je considère que le social ne se limite pas à des aides financières ou matérielles, mais repose beaucoup sur le contact, l'écoute et le conseil.

Dans un village rural comme le nôtre, je ressens beaucoup de pudeur : les gens ont souvent du mal à exprimer leurs difficultés et à demander de l'aide alors qu'il existe des moyens pour les accompagner, à tous les âges de la vie.

Le poste de Première adjointe me permet d'avoir une vision plus globale de la vie communale et de mesurer plus encore la confiance qui nous est accordée ».

Évelyne Ziboura

Les Coiffures Vicalis

Du Mardi au Samedi
Non stop

Mardi/Jéudi/Vendredi
9h00 à 18h30

Mercredi
10h00 à 17h00

Samedi
8h00 à 15h30

Avec et sans rendez-vous

04 74 57 89 89
111 Montée ST Marcel 38200 VIENNE

PROXIMARK

25 rue du Tremblay
38130 ECHIROLLES
Tél. : 04.76.09.00.99
Fax : 04.38.49.24.64

Marquage Routier

Mail : proximark.38@groupe-helios.fr

Le Conseil Municipal

Zoom sur...

Yves Giroud

2^{ème} adjoint



Voiries - Réseaux (eau, électricité, assainissement, éclairage public) - Rivières

Depuis la création des Intercommunalités, la voirie de la commune et son budget d'entretien annuel, d'environ 60 000 €, ont été transférés à la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, devenue aujourd'hui ViennAgglo.

Le programme voirie

Les réalisations 2012 : reprise des enrobés (couverture des routes avec un mélange de gravier et de goudron) :

- Chemin de la Revollat
- Route de la Suze
- Chemin de la Raze

Les réalisations 2013 : reprise des enrobés

- Chemin du Generays
- Chemin du Brut (1^{ère} tranche)
- Montée de la Bastide avec création de trottoirs
- Chemin de Vossère (1^{ère} tranche)
- Montée de la Piconnière

Les gros travaux 2012/2013

- Création de trottoirs et enfouissement des réseaux : France Télécom et électricité, Montée de la Vieille Église.
- Création de trottoirs à Bérardier, jusqu'au carrefour de Grange Neuve, en limite de Vienne.
- Aménagement du parking face à la salle polyvalente, avec maintien à l'identique du nombre de place de stationnement.
- Aménagement du parking du Lavoir.

INFO +

Il est à noter que l'entretien des chemins ruraux communaux (chemins non goudronnés, chemins forestiers) reste à la charge de la commune qui utilise une entreprise privée, ce qui est paradoxal lorsque l'on sait que ViennAgglo dispose du matériel nécessaire pour le curage des fossés et le fauchage des accotements.

Les élus vont de nouveau interpeller le Conseil général pour qu'il assure de manière régulière, l'entretien, le curage des fossés, et le fauchage, des routes départementales dont il a la charge.

Programme voirie 2014

- Le Brut (2^{ème} tranche)
- Vossère (2^{ème} tranche)
- Chemin du Télégraphe

Les projets

Poursuite du programme de réfection des voiries

- Route de la Vieille Église : *dans sa partie basse* : réaménagement du rétrécissement de la chaussée avec le concours des riverains ; *dans sa partie haute* : poursuite de l'assainissement et réfection de la voirie.
- Route de Grange Neuve : élargissement de la chaussée, réfection en accord avec la ville de Vienne.
- Carrefour de Saint Benoît : des discussions sont en cours avec la mairie de Vienne pour l'étude d'un rond pont.

Sécurisation de la traversée de Bérardier

Nos demandes auprès du Conseil général :

- **Aménagement du carrefour** : *avenue du Dauphiné* (Route départementale 167 A)/Voie de l'Europe et *route de Chalon* (RD 46)/Montée de la Vieille Église
- **Sécurisation** : De la *route de Saint-Sorlin* (RD 167), notamment au droit des lotissements Dartamas et Tour de Montléans et de la *route de Chalon* (RD 46) au quartier du Télégraphe.

INFO +

La réalisation de ce programme est étroitement liée aux contraintes financières. La réduction des dotations de l'État et la difficulté d'obtenir des subventions ne permettent pas de garantir des dates d'échéance. Pour exemple, l'enfouissement des lignes d'éclairage public, Montée de la Bastide, n'a pas pu être réalisé au regard du coût trop élevé.

De vous à moi...

« Je suis élu depuis 1983 et adjoint depuis trois mandats. J'ai fréquenté l'école communale de Jardin. Mon engagement est basé sur l'intérêt que je porte à ma commune. De par mon métier d'agriculteur, j'ai une bonne connaissance des gens et du terrain.

Si lors de mes premières années d'élu, la place était donnée à l'imagination et l'envie d'avancer, on peut regretter aujourd'hui la lourdeur administrative et la technocratie de plus en plus pesante, l'empilement de réglementations qui freinent l'initiative et le goût d'entreprendre.

J'ai voulu me représenter pour poursuivre le programme en cours et faire le lien avec les nouveaux élus. Notre liste se voulait représentative de la population, avec des jeunes et des personnes plus expérimentées, car il est important de travailler dans la continuité ».

Yves Giroud

Zoom sur...

**Christine
Beaubouchez**

3^{ème} adjointe



Affaires scolaires et périscolaires - Personnel scolaire - Bibliothèque

La commission des Affaires scolaires s'investit pour assurer aux enfants les meilleures conditions d'apprentissage. Elle veille à l'entretien des locaux en concertation avec les élus en charge des bâtiments. Sa mission comprend aussi l'organisation des rythmes scolaires, des services périscolaires, les relations avec les différents interlocuteurs : le corps enseignant, les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN), les parents d'élèves et l'animation du Conseil Municipal d'Enfants.

INFO +

Les écoles maternelle et élémentaire : Le Petit Prince et Marc Lentillon regroupent 171 écoliers. L'effectif moyen est de 24 élèves par classe.

La réforme des rythmes scolaires

Dans les textes

Les nouveaux rythmes scolaires des écoles publiques, instaurés par le gouvernement, sont entrés en vigueur à la rentrée 2014. Cette nouvelle organisation du temps scolaire a pour objectif d'alléger la journée des écoliers et de favoriser les apprentissages fondamentaux, le matin, au moment où ils sont les plus attentifs.

Concrètement, le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 prévoit l'étalement des 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur neuf demi-journées, incluant le mercredi matin ; une journée de classe de maximum 5h30 et une demi-journée de maximum 3h30, ainsi qu'une pause méridienne de 1h30 au minimum. En parallèle, les communes doivent mettre en place un Temps d'Accueil Périscolaire, dont le financement est à la charge des collectivités.

INFO +

35 000 € : c'est le coût annuel, pour la commune Jardin, de la réforme scolaire, sachant que la plupart des élèves sont inscrits aux Temps d'Accueil Périscolaire.

En pratique

L'application de cette réforme entraîne des modifications importantes dans l'organisation des écoles et des familles, puisque désormais, les : lundi, mardi, jeudi et vendredi, le temps de classe s'arrête à 15h30 et que l'école fonctionne le mercredi matin, jusqu'à 11h30.

Les parents qui le souhaitent, et qui en ont la possibilité, peuvent donc venir chercher leurs enfants à la sortie des classes. Durant ce temps libéré, c'est-à-dire de 15h30 à 16h30, les communes ont l'obligation de proposer 3 heures de Temps d'Accueil Périscolaire, sachant que leur fréquentation est facultative et soumise à une inscription préalable, par session, pour un coût forfaitaire de 6 € mensuels.

Cette somme ne représente qu'une faible participation, puisque le coût réel est de 16 € par mois et par enfant, la Municipalité souhaitant marquer ainsi son soutien aux familles.

Pour mettre en place cette organisation, des réunions se sont tenues entre les élus, les enseignants et les parents d'élèves délégués.

INFO +

Les écoles privées ne sont pas soumises à la réforme des rythmes scolaires.

Des activités diversifiées

Les activités proposées aux enfants doivent revêtir un intérêt pédagogique. Le choix s'est porté sur la musique, le chant, la danse, le cirque, le dessin, l'apprentissage de l'Espagnol, le tennis, la poterie, les activités sportives, manuelles et les jeux de société.

Elles se déroulent au sein ou dans le périmètre immédiat de l'école : dans la salle polyvalente Jean Monnet, la salle des Liesses, le terrain de tennis...

INFO +

Pour encadrer ces activités, la municipalité fait appel au personnel communal, aux associations et à des intervenants extérieurs.

Le Conseil Municipal

Des services aux familles

Les écoles de Jardin bénéficient d'infrastructures pour accueillir les élèves en dehors des temps de classe : garderies du matin et du soir, et restauration scolaire.

Le Conseil Municipal d'Enfants

C'est en 2010 qu'a été élu le premier Conseil Municipal d'Enfants, composé d'élèves de CE2, CM1 et CM2, puis de 6ème. L'idée est de permettre aux écoliers de s'impliquer dans la vie de la commune, d'ouvrir leur regard sur le monde qui les entoure et de développer leur esprit citoyen.

Toutes les classes de primaires participent aux élections, ce qui est l'occasion de travailler l'éducation civique.

Le premier mandat a duré deux ans. Après de nouvelles élections, une seconde équipe a été mise en place, qui est restée trois ans, en raison des élections municipales.

Les réunions de travail se déroulent au rythme d'une fois par mois, le samedi matin, sous la conduite de plusieurs membres de la commission scolaire : Christine Beaubouchez, Évelyne Ziboura et Valérie Dias.

Les enfants ont à cœur de mener à bien leur mission. Pour exemple, ils ont participé à la journée de l'environnement, réalisé une fresque sous le préau de l'école, ont accueilli le capitaine des pompiers venu leur présenter son métier. Ils sont aussi allés visiter l'Hôtel de Ville de Lyon et l'Assemblée Nationale, à Paris.

Pour créer une émulation entre les jeunes élus et leur permettre d'échanger des idées, une rencontre annuelle a été instaurée entre les Conseils Municipaux d'Enfants de Jardin, des Côtes d'Arej, de Reventin-Vaugris et Chonas l'Amballan.

INFO +

Les prochaines élections du Conseil Municipal d'Enfants sont programmées courant octobre 2015.

Les projets

L'objectif de la commission des Affaires scolaires est de continuer à travailler en concertation étroite avec le corps enseignant, et à entretenir les bonnes relations avec les familles.

Le Conseil Municipal d'Enfants sera reconduit, avec de nouveaux projets portés par les écoliers.

La bibliothèque

Avec près de 4000 ouvrages référencés et huit bénévoles aux petits soins pour les usagers, la bibliothèque est un service apprécié des Jardinoises et des Jardinoux.

Elle fait partie du réseau « Trente et plus » centré sur la médiathèque de Vienne.

De vous à moi...

Je suis élue depuis 2001. Lors de mon premier mandat, j'étais déléguée aux Affaires scolaires. J'entame donc mon deuxième mandat en tant qu'adjointe.

A l'origine, je me suis présentée aux élections municipales car j'accorde beaucoup d'intérêt au domaine de l'enfance. De par mon métier d'assistante maternelle, je connais bien les enfants et les enseignants. C'est pourquoi j'ai voulu apporter mon regard de maman et de professionnelle.

Je considère que l'école de la République est l'un des fondamentaux de notre société.


Je remercie tous les acteurs qui œuvrent dans l'intérêt des enfants, ainsi que les bénévoles de la bibliothèque, pour leur gentillesse et leur dévouement.

Christine Beaubouchez



SAVEURS A L'ANCIENNE
Restauration Collective
Crèche Restaurant Scolaire
Entreprise Portage de Repas à domicile
Rue Frédéric Monin 69440 MORNANT

Tél : 04.78.48.17.39
Mail : saveursalancienne.mornant@orange.fr



SARL SIVAL ELEC - ENT GENERALE D'ELECTRICITE DA SILVA
Installation - Dépannage
Automatisme de portails
Bâtiment - Industrie

74 Allée des Aqueducs
38200 JARDIN

Tél./Fax 04 74 85 06 65
Port. 06 11 76 50 30



IMPRIMERIE
BUROSET

www.buroset.fr

Imprimerie Reprographie
Edition de livres Studio de création

Tél. 04 74 53 76 20 - Vienne

Zoom sur...

Cédric Bon

4^{ème} adjoint



Urbanisme - Ruralité - Plan local d'urbanisme - Développement durable - Sports

Jardin revendique haut et fort son caractère rural. Village à taille humaine, il offre aux Jardinoises et Jardinois, une bonne qualité de vie, avec de nombreuses zones vertes ou agricoles : ses prairies, ses bois, ses cultures.

La vie sociale et économique tourne autour de deux pôles principaux : le centre village, à Bérardier, qui regroupe les services de soin, les artisans, commerçants, le marché du dimanche, et le quartier de l'Europe, avec la Mairie, les écoles, la bibliothèque, l'Église, la salle polyvalente Jean Monnet et les équipements sportifs.

Des cadres stricts

Les directives énoncées dans le Schéma de Cohérence Territoriale (Scot), qui regroupe 80 communes réparties sur 5 départements, impliquent de nombreuses contraintes. A l'échelle du Scot, Jardin est classée dans la catégorie des communes dites périurbaines, avec l'obligation de construire un nombre minimum de logements, sur un temps défini.

INFO +

83 : d'après le Schéma de Cohérence Territoriale, c'est le nombre de nouveaux logements que Jardin devrait construire sur 5 ans, avec un taux de 20 à 25 % de logements sociaux.

Dans les textes

Un Schéma de Cohérence Territoriale est un projet stratégique d'aménagement et de développement d'un bassin de vie à long terme (sur une durée de 10 à 20 ans). Il se traduit par plusieurs documents issus d'un diagnostic de territoire tenant compte notamment de prévisions démographiques et économiques.

Le Scot fixe les orientations générales d'organisation du territoire. Il détermine les grands équilibres entre les différents espaces urbains, naturels, agricoles...

Il coordonne les initiatives et les projets des intercommunalités dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, du développement économique, des services à la population, des déplacements, des équipements commerciaux, de l'environnement... au mieux des intérêts de tous.

Il constitue aussi le cadre de référence pour certains projets portés à son échelle ou à celle des intercommunalités.

INFO +

A l'échelle des communes, les services de la sous-préfecture sont chargés de veiller au respect des directives érigées dans le cadre du Scot.

Des enjeux majeurs

Actuellement, Jardin entre dans une phase importante de son histoire. Jusqu'à présent, la gestion du territoire était encadrée par le Plan d'Occupation des Sols (POS).

Depuis 2010, ce document qui régit l'aménagement du territoire a été remplacé par le Plan Local d'Urbanisme.

Après une phase d'observation, Jardin doit donc remplacer le Plan d'Occupation des Sols par le Plan Local d'Urbanisme, et répondre aux dispositions inscrites dans le code de l'urbanisme en matière d'habitat, de services, d'écologie, d'assainissement, de maîtrise des ressources naturelles...

INFO +

La révision du Plan d'Occupation des Sols doit être lancée avant le 31 décembre 2014, pour aboutir à l'établissement du Plan Local d'Urbanisme, au plus tard au 31 mars 2016.

Gérer les contraintes

La difficulté est d'appliquer les nouvelles règles d'urbanisme, tout en restant en accord avec l'engagement des élus et leur volonté de maîtriser le développement de la commune, pour qu'elle reste à taille humaine et conserve son identité rurale.

INFO +

268.53 hectares : c'est la surface que représentent les espaces boisés sur la commune.

Tenir compte des réalités territoriales

Ces quinze dernières années, Jardin a connu une augmentation conséquente de sa population, avec un seuil de progression moyen de 5 % tous les cinq ans. L'application des directives du Scot reviendrait à doubler ces chiffres avec comme difficultés, l'augmentation des besoins en matière de services tels que les écoles, les frais de mise en conformité des réseaux d'énergie, d'assainissement...

Le Conseil Municipal

En pratique

Pour répondre à ces injonctions, Jardin se verra dans l'obligation d'ouvrir de nouvelles zones d'urbanisme. Néanmoins, l'objectif sera de privilégier l'extension des zones déjà urbanisées pour permettre leur raccordement aux réseaux existants, avec pour conséquence, une densification de l'habitat, en cohérence avec la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové). Plusieurs pistes sont à l'étude pour conjuguer ces contraintes d'urbanisme avec la volonté de préserver le cadre paysager : l'instauration de corridors verts et de zones sauvegardées, dans le cadre de la protection du patrimoine, comme par exemple la Tour de Montléans.

S'appuyer sur l'expertise d'un cabinet d'étude

Comme on peut le voir, la rédaction du Plan Local d'Urbanisme est particulièrement complexe. Pour cette raison, en accord avec le conseil municipal, la commission Urbanisme doit s'adjoindre les compétences techniques d'un cabinet d'étude, pour établir un diagnostic. Il s'agira de déterminer avec précision les zones urbanisables, en tenant compte de la géologie des terrains grâce à l'établissement d'une carte des zones agricoles, glissantes, inondables ou soumises aux crues torrentielles.

Vers un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ?

Aujourd'hui, les communes du Pays Viennois définissent leur Plan Local d'Urbanisme à l'échelle communale, conformément à la réglementation en vigueur. Depuis quelques mois, ViennAgglo mène une réflexion visant à élaborer un Plan Local d'Urbanisme à l'échelle intercommunale, dit PLUI. Pour être adopté, ce projet devra recueillir 75 % d'avis favorables auprès des 18 communes du Pays Viennois. La municipalité, sur la base de ses engagements électoraux, y est opposée.

Dans un avenir proche, les municipalités seront consultées individuellement et devront se prononcer. Consciente des enjeux sociaux, politiques et économiques, la municipalité de Jardin se positionnera contre, afin de conserver au maximum, la maîtrise de ses sols. Cette décision devra être entérinée en conseil municipal. Les habitants seront informés de l'évolution du dossier, par le biais de l'information municipale et du site internet de Jardin.

Ça va mieux en le disant...

POS : Plan d'Occupation des Sols
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
Loi ALUR, dite loi Duflo : (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové)

Les sports

La gestion des terrains de sport entre dans le domaine de la commission urbanisme.

Le terrain de football

Il est plutôt en bon état mais sous-utilisé, en raison de la structure grasse du sol, qui nécessite un entretien régulier pour le drainer. Une réflexion est en cours pour engager des travaux d'aménagement afin de lui redonner une place prépondérante dans la vie associative et sociale.

INFO +

10 000 € : c'est le coût annuel que nécessite la remise en état du terrain de football des Liesses.

Le court de tennis

Le terrain de tennis est lui aussi opérationnel. L'an dernier, la municipalité a financé l'éclairage du court pour étendre l'amplitude d'utilisation.

INFO +

L'objectif est de créer un pôle sportif et associatif autour des différents équipements présents sur le site des Liesses, avec les footballeurs, les tennismen, les boulistes, les jeunes, les familles... pour dynamiser ce lieu de vie.

De vous à moi...

« Je suis élu depuis 2008. Lors de mon premier mandat, j'étais conseiller municipal délégué aux sports. Depuis le mois de mars, je suis adjoint en charge de l'urbanisme. C'est un poste particulièrement intéressant, car c'est aujourd'hui que se dessine l'avenir de Jardin, en matière de ruralité et de développement.

De par mes racines paysannes, j'ai conscience qu'il faut être vigilant. Il est nécessaire d'adopter une gestion raisonnée des sols, pour protéger les ressources naturelles. J'adhère à la ligne d'action conduite par le Maire, Thierry Quintard, qui vise à appliquer un urbanisme maîtrisé, garant de la qualité de vie qui fait le charme de notre village. Étant natif de Jardin, j'ai un fort attachement pour la commune où j'ai grandi. Mon implication dans l'équipe municipale est aussi un engagement personnel, en hommage à mon grand-père, qui a été Premier adjoint.

Cédric Bon

Zoom sur...

**Bernard
Roqueplan**

5^{ème} adjoint



Bâtiments et équipement communaux - Espaces verts et agents techniques

Jardin est particulièrement bien doté en salles et équipements communaux, qui sont mis gracieusement à la disposition des associations, et donc des habitants. Leur entretien nécessite une surveillance régulière et des travaux ponctuels. Pour en réduire le coût, les élus font majoritairement appel aux agents techniques de la mairie. Cette démarche a plusieurs avantages : elle valorise le savoir-faire du personnel communal qui apprécie d'être reconnu dans ses compétences, et permet d'intervenir plus rapidement.

Des lieux de vie pour se rassembler

Les salles et équipements municipaux sont occupés de manière régulière, selon un planning annuel, et ponctuelle, en fonction du calendrier des festivités. En voici quelques exemples...

- **La salle polyvalente Jean Monnet** (*Gymnastique volontaire, club de tennis, Coïnci-dance, écoles, Forum des associations, Salon du bien-être, Festival de l'humour, Marché de Noël, repas du CCAS, vœux du Maire...*)
- **L'Espace associatif** (*Assistants maternelles, Club du 3ème âge, Comité de Jumelage, Fnaca, Club Rétro Mécanique, Les Pinceaux de Jardin, Syndicat Intercommunal de Musique, A Tour de Rôle, Temps d'accueil périscolaires.*)
- **Les salles de catéchisme** (*Cours d'Anglais et d'Italien et bien sûr catéchisme*)
- **La salle Spirale** (*Patchwork, Alpes Pour Tous, Rétro Mécanique*)
- **La salle de motricité** (*Les activités scolaires*)
- **La bibliothèque** (*Ouverte trois jours par semaine au public, les bénévoles y travaillent en dehors de ces plages horaires pour couvrir les livres, préparer les animations...*)
- **La salle et le terrain de sport des Liesses** (*Écoles, Biodanza, Coïnci-dance, Vivre Autrement, Gymnastique Volontaire, Club de Judo, les Trompes de Revolets, l'Étoile Jardinoise.*)
- **Le terrain de boules** (*Boule Sportive Jardinoise*)
- Et bien sûr : **la Mairie, le groupe scolaire** (géré en lien avec l'adjointe, Christine Beaubouchez), et **l'Église**.

Des bâtiments sains

L'entretien régulier, assuré par les précédentes équipes municipales et réalisé durant l'été 2014, a permis de maintenir le parc en bon état et de ne pas avoir de gros investissements à faire. Il répond aussi à une volonté de la Municipalité de mettre à la disposition des Jardinoises et Jardinois, des équipements adaptés à leurs besoins et à ceux des associations.

- **le terrain de boules** : chaque année, à l'automne, la Municipalité achète et fait livrer du gravier que les boulistes se chargent de répandre sur le terrain.
- **le parc locatif** : la commune possède des locaux à usage commercial qui abritent le salon de coiffure et le pôle multi-commerces de Bérardier. La toiture du salon de coiffure va être refaite à l'automne 2014, une partie ayant déjà été réalisée. (Coût total : 12 177 €)

Les travaux réalisés par les entreprises

- étanchéité de la toiture de la bibliothèque (Coût : 23 261 €)
- étanchéité et isolation thermique de la 2ème terrasse de l'école élémentaire (Coût : 10 833 €)
- étanchéité des panneaux solaires de la salle des Liesses, suite à des malfaçons (Coût : 9 200 €, intégralement remboursés par l'assurance de l'entreprise responsable)

- peinture, électricité et boiseries du couloir et de l'escalier de l'école élémentaire (Coût : 15 000 €)

Les travaux effectués par les agents techniques de la mairie

- réfection de la toiture du porche de l'Église et reprise des peintures
- renforcement et sécurisation des portes de la salle Jean Monnet avec pose de panneaux en aggloméré.

INFO +

Marchés de travaux : des règles à respecter

15 000 € C'est la somme au-dessus de laquelle il est nécessaire de lancer un appel d'offres pour consulter les entreprises. En-dessous, il s'agit d'une procédure simplifiée qui nécessite de demander à minima, trois devis, pour retenir l'entreprise la mieux-disante. Cette démarche permet de garantir le meilleur rapport qualité/prix, et de contrôler les dépenses publiques, dans l'intérêt des Jardinois.

Les Espaces verts

Les agents techniques ont en charge l'entretien des voiries, des ronds-points, du terrain de boules, du stade et des espaces verts : propreté, plantation, arrosage, fleurissement.

Des projets...

- La mise aux normes des bâtiments communaux, en matière d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), est à l'étude, avec l'appui de la société APAVE qui apporte son expertise. L'objectif est de terminer les travaux de mise en conformité des bâtiments destinés à accueillir le public, à l'horizon 2020 : salle associative, Église...
- L'amélioration des conditions d'accueil du public, à la mairie, avec entre autre, la construction d'une salle des mariages. Une réflexion se profile pour à terme, repenser l'aménagement du quartier, en fonction des orientations que prendra la réforme territoriale.
- La mutualisation des commandes de gaz, en 2015, par le biais d'un groupement de communes, pour abaisser les coûts. La gestion du dossier a été confiée au Syndicat des énergies du département de l'Isère. Pour information, la dépense annuelle de chauffage pour le groupe scolaire et la salle Jean Monnet s'élève à 25 000 €.

De vous à moi...

« Il s'agit de mon premier mandat. Natif de Jardin, je suis entré au conseil municipal avec la volonté de servir mon village, d'améliorer le cadre de vie des habitants et de pérenniser la politique suivie par les mandats précédents. Je considère qu'il est très important d'entretenir les bâtiments et équipements communaux, car ils constituent le patrimoine de la commune de Jardin. Cela permet aussi d'éviter des coûts de réparation importants dans le futur. C'est pourquoi j'ai proposé au Maire de m'occuper de ce domaine, et par extension, des espaces verts et des agents techniques. Alors quand j'entends le président du Club Rétro Mécanique, Jean-Paul Mollin, faire des compliments sur l'entretien du terrain mis à leur disposition lors du grand rassemblement de véhicules anciens, je suis heureux de constater que le travail de notre personnel est reconnu ».

Bernard Roqueplan

Le Conseil Municipal

Les conseillers municipaux
délégués

Zoom sur...

Valérie Dias

Conseillère municipale déléguée



Affaires culturelles - Événementiel

Le dynamisme d'un village se mesure souvent à la richesse de sa vie associative, qui contribue à l'animation de la commune, en complément des manifestations organisées par la Municipalité.

Avec une trentaine d'associations qui œuvrent dans les domaines de la culture, du sport et des loisirs, Jardin est plutôt bien dotée.

Grâce à l'implication des bénévoles, elles participent à la qualité de vie, luttent contre la solitude et permettent de tisser des liens entre les habitants.

Les manifestations municipales

Le Forum des associations

Traditionnellement, il se tient tous les deux ans, début septembre. Les clubs présentent leur activités pour que les amateurs puissent faire leurs choix, parmi le panel proposé.

La bourse aux jouets

Organisée en novembre, elle est plébiscitée par les familles qui peuvent faire le plein de jouets à petits prix.

Le Téléthon

Cette manifestation, programmée au niveau national, marque la solidarité des Jardinoises et des Jardinois, envers les malades et leurs familles.

Le prix du fleurissement

Il est destiné à remercier les habitants qui participent à l'embellissement de la commune, en complément du travail de fleurissement réalisé par les services techniques de la mairie. C'est un encouragement à toutes les mains vertes qui créent de magnifiques compositions ou parterres floraux, visibles de la rue, que l'on a tous plaisir à admirer.

Lors de sa visite, en mai ou juin, la Commission en charge du fleurissement est attentive aux efforts faits par les participants et à leurs qualités artistiques.

Pour vous assurer de son passage près de chez vous, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie !

Le Jardin des créations

Ouverte aux amateurs et aux professionnels, cette exposition est une vitrine du savoir-faire artisanal. Elle met l'accent sur les talents locaux et attire des artistes venus des quatre coins de France : trente-huit exposants ont participé à cette 18ème édition.

Les manifestations chapeautées par ViennAgglo

Le Festival de l'humour

Il revient chaque année, au mois de mars, avec son florilège d'artistes, tous plus talentueux les uns que les autres ! Lors de cette édition 2014, Marianne Sergent et Trinidad ont joué à guichet fermé devant 500 spectateurs absolument conquis ! Un succès qui récompense le travail mené par la Commission Jardinoise, en charge de cet événement, qui encadre les équipes techniques du Festival, s'occupe de leur restauration, place les chaises, accueille le public, remet la salle en état en fin de spectacle, mais pas seulement... Chaque année, les référents se rendent au Festival d'Avignon pour sélectionner les artistes qui seront à l'affiche la saison suivante.

Ciné-été

Ce rendez-vous estival attire un public familial, qui vient goûter au plaisir d'une soirée sous les étoiles du 7ème art. Au mois de juillet, la comédie sentimentale : « Prêt à tout », projetée dans la cour de l'école, a rencontré un beau succès. Les spectateurs ont apprécié la présence des membres du Comité des Fêtes, qui tenaient le point buvette-restauration.

INFO +

En raison de leur caractère officiel, les vœux du Maire et les cérémonies commémoratives des 19 mars, 8 mai et 11 novembre sont organisées par la Première adjointe, Évelyne Ziboura, en lien avec les associations des Anciens Combattants et les musiciens de l'Étoile Jardinoise.

Des aides de fonctionnement

Toute l'année, la Municipalité met gracieusement les locaux communaux à la disposition des associations, et une fois par an, elles peuvent utiliser gratuitement la salle polyvalente Jean Monnet. La Mairie assure les frais de fonctionnement : l'entretien, le chauffage, l'électricité.

INFO +

La gestion du temps d'occupation des salles et des équipements est planifiée selon un calendrier annuel.

L'octroi de subventions

En plus de l'aide matérielle courante, des subventions annuelles ou exceptionnelles peuvent être octroyées par le Conseil municipal, en concertation avec la Commission finances.

Pour cela, les associations doivent présenter un bilan d'activités. La somme allouée varie en fonction de la qualité de leurs projets et de leur implication dans la vie de la commune.

INFO +

9 000 € c'est le montant annuel des subventions, versé à l'ensemble des associations.

Être force de proposition

Individuellement, les associations sont actives et œuvrent chacune dans l'intérêt de leurs adhérents. Il s'avère cependant que l'organisation des événements repose souvent sur une poignée de bénévoles.

Une réflexion est en cours pour harmoniser les temps festifs, afin que les associations puissent s'entraider les unes les autres. La vocation de la Municipalité n'étant pas de s'ingérer dans la vie interne des associations, l'idée est de redonner une place centrale au Comité des fêtes, en accord avec la présidente et les membres du bureau.

Pivots de la vie du village, les écoles ont également un rôle à jouer dans l'animation de la commune, avec l'aval des enseignants et des parents.

Les projets

L'objectif est de donner une nouvelle impulsion aux manifestations déjà existantes telles que le pique-nique du mois d'août, le prix du fleurissement, peut-être en les couplant avec une autre manifestation qui servirait d'appel, et de relancer les tournois sportifs, avec le concours des associations et en donnant un rôle central au comité des fêtes.

La commission des Affaires culturelles souhaite aussi innover en tirant parti de ses atouts. Jardin a la chance d'avoir une magnifique Église, avec une belle acoustique, qui pourrait accueillir un concert de Gospel et attirer un nouveau public.

INFO +


Vous avez des suggestions, des envies pour animer le village ? N'hésitez pas à nous en faire part ! Adressez-vous en mairie ou connectez-vous sur le site : <http://mairie-jardin.fr/>
Une boîte à idées est en ligne pour recueillir vos propositions.

De vous à moi...

« Il s'agit de mon second mandat. Je me suis présentée en 2008, dans une démarche citoyenne, motivée à la fois par l'envie de découvrir les coulisses de la vie municipale et de m'impliquer dans la gestion du village. En tant qu'habitante, j'avais des questionnements et des idées : je voulais savoir ce qu'il était réellement possible de faire. J'ai commencé en tant que conseillère municipale, le temps pour moi de comprendre les rouages du Conseil municipal et les moyens dont il dispose.

Depuis le mois de mars, j'ai par délégation, la charge des Affaires culturelles et de l'événementiel. C'est un poste intéressant qui permet de travailler en lien avec les autres commissions, les associations et les écoles ».

Valérie Dias



boulangerie du theatre
PATISSERIE-TRAITEUR

sandrine et thierry christian
04-74-31-60-59
6 RUE PIPET 38200 VIENNE



Christelle GENÈVE
PEINTRE EN BÂTIMENT

Peinture intérieur et extérieur - Papier-peint
Décoration - Revêtement sols et murs
Neuf et rénovation - Mobile : **06 82 60 76 73**
CHEMIN DU FERRAT - 38200 JARDIN - e.mail : btp.geneve@orange.fr



ARPEUTEURS
Géomètres-Experts depuis 1938

www.arpeuteurs.pro

Foncier / Topographie / Lotissements
Copropriété / Volumes
Expertises estimatives
Infographie
Bureau d'études techniques
Maîtrise d'œuvre VRD
Diagnostics immobiliers

30, avenue Général Leclerc - BP 221
38201 Vienne Cedex
T : 04.74.85.26.24
e : vienne@arpeuteurs.pro

SELARE BOURGUIGNON CELLIER LACOUR VARILLON

Le Conseil Municipal

Zoom sur...

**Patrice
Ambrosioni**

Conseiller municipal délégué



Communication - Bureautique

A l'ère du multi-média, de la communication flash où nous pouvons connaître le moindre événement qui se passe à l'autre bout du monde, l'information de proximité, celle que nous côtoyons au quotidien, tout simplement celle de notre commune, nous échappe parfois. Elle constitue cependant un maillon important de notre vie Jardinoise entre l'équipe municipale, les associations, les commerces, les artisans et les habitants. Dans un contexte en mouvance, elle permet de connaître, comprendre et contribuer aux évolutions de notre environnement local.

Les atouts de Jardin

Jardin dispose aujourd'hui de quatre supports de communication complémentaires.

L'affichage

- Dix panneaux d'information répartis dans toute la commune. Ils sont à la disposition des associations.
- L'affichage en mairie où sont disposées essentiellement les informations institutionnelles.

Les supports « papier »

- « L'information municipale » : elle comprend six éditions par an et concerne les informations essentielles de la vie communale. Comme vous avez pu le remarquer, elle a adopté un nouveau look et un style plus actuel !
- La publication annuelle « L'écho de Montléant » : c'est une revue complète mêlant bilans, projets et informations pratiques, avec des rubriques bien identifiées et des fiches détachables pour être facilement consultables.
- Deux panneaux lumineux à Bérardier et devant la salle Jean Monnet. Installés l'année dernière, ils ont séduit la majorité d'entre vous. Pratiques, ils apportent une bonne visibilité aux événements municipaux et à ceux qu'organisent nos associations. Vous souhaitez diffuser une date : un vide-greniers, une assemblée générale ou autre ? Contactez la mairie qui se chargera de l'insérer.

- Le site internet permettant une information complète et rapide. Outil incontournable dans le domaine de la communication, le site de la commune : <http://mairie-jardin.fr> se développe pour vous offrir toujours plus de services. Il reçoit maintenant près de 1000 visites par mois, connaissant ainsi une augmentation de sa fréquentation de plus de 40 %. Vous pouvez y trouver toutes les informations de votre commune, les coordonnées des associations, des commerces, des services, etc... et de nombreuses informations très pratiques. Aujourd'hui, d'un clic, nous vous proposons de recevoir chez vous, les dernières informations mises en ligne : l'annonce d'une fête, d'un événement associatif, la sortie d'une publication communale...

INFO +

Pour vous abonner gratuitement, rien de plus simple : rendez-vous sur la page d'accueil du site et inscrivez-vous gratuitement en cliquant sur le lien. Remplissez le formulaire d'abonnement et vous serez avertis des nouveautés, directement sur votre boîte mail ! Dès le premier mois, déjà 50 personnes ont adhéré à cette formule.

Des moyens techniques

Développer l'outil internet, c'est bien, en avoir les moyens techniques, c'est mieux !

Sur notre commune, une importante opération technique vient de s'achever, consistant à neutraliser les équipements incompatibles avec la fourniture de l'ADSL - appelés multiplexeurs - et remplacer le câble existant par une fibre optique. 200 foyers jardinois bénéficient ainsi d'un accès au haut débit, voire même au très haut débit pour les personnes qui se trouvent à moins d'un km du relais installé vers l'école.

INFO +

Le choix des investissements, en matière de couverture technique, ne relève pas de la Municipalité mais des opérateurs.

Vous êtes concernés !

Les secteurs et rues concernés par cette opération sont les suivants : **allée des Aëtites, des Aqueducs, des Garennes, avenue du Dauphiné, chemin du Ferrat, de la Suze, des Aqueducs, des Fenaisons, des Frênes, des Grands Aïrs, des Liesses, des Vignes, du Bois, la Voie de l'Europe et du 8 mai 45.**

Si vous souhaitez bénéficier de ces évolutions technologiques, ou obtenir plus de précisions, contactez directement votre opérateur.

Les projets

La communication est sans cesse en mouvement. Elle se doit d'être variée et participative. Si les supports traditionnels répondent à une attente, nous souhaitons engager une démarche plus interactive via la communication par internet. Comme vous le savez maintenant, les Jardinois peuvent s'abonner en ligne à l'information municipale et y transmettre leurs requêtes et suggestions.

INFO +

Nous souhaitons également initier des rencontres avec les Jardinois sur des thèmes importants. Pour exemple, une réunion publique sera organisée sur le nouveau Plan Local d'Urbanisation (PLU). Dans un autre domaine, nous réalisons un sondage sur le projet de mutuelle complémentaire.

De vous à moi...

« Je découvre les rouages du fonctionnement municipal, puisqu'il s'agit de mon premier mandat. C'est un milieu que je connais déjà à travers le secteur associatif, étant président de l'association de théâtre « A Tour de Rôle » depuis sa création, il y a 15 ans.

J'ai voulu mettre mes compétences au service de la commune, en apportant mon regard de citoyen. Je suis un homme de contact, très attaché au dialogue et à la communication. C'est la raison pour laquelle je souhaite développer l'information et la mettre à la portée de tous, en valorisant l'attachement des Jardinoises et des Jardinois, à la vie de leur village. D'autant que nous pouvons nous appuyer (dans notre commune) sur le panel d'outils de communication très varié et adapté aux pratiques de chacun. »

Patrice Ambrosioni

Arc en Ciel
SARL

Hériberto Annicchiarico

☎ 0474 53 62 46 Fax 0474 31 97 00
Mobile 06 80 73 71 13
contact@arc-en-ciel.net

21-23 rue de Bourgogne - 38200 Vienne

Parquet Flottant

Sol Souple

Peinture (int. ext.)

Papiers Peints

Traitement de Façades

Patines à l'Ancienne

Le Conseil Municipal

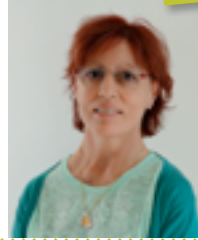
Les conseillers municipaux



Gilles Audouard



André Bracchi



Marie-France
Elsensohn



Agnès Guadagna



Fabrice Mange



Marie-Christine
Martin



Claire Satier



Violaine Boucharel



Sylvie Duranton



Christophe Florit



Jean-Claude Roche



Passer chez nous pour entrer chez vous !

Située à la Dartamas le Bas à JARDIN, l'agence POLE IMMOBILIER est une structure indépendante qui vous accueille dans un véritable esprit de proximité. Dans le respect du client et de son projet quel qu'il soit, achat ou vente, nous mettons à votre disposition notre optimisme et une motivation, pour trouver le bien correspondant à vos attentes ou pour réaliser efficacement la vente de votre bien immobilier sur JARDIN et les alentours.

Vous pouvez découvrir notre sélection de biens sur notre site :

www.pole-immobilier38.com

Sébastien PELLISSON et son équipe

sont à votre disposition au 04 74 53 18 51 pour vous accueillir.

Les Agents de Mairie

La commune de Jardin emploie 16 salariés, qui travaillent sous la direction du Maire, Thierry Quintard, des adjoints, et des conseillers municipaux. Ils sont à votre service et mettent tout en œuvre pour répondre à vos attentes.

Le secrétariat

Trois personnes gèrent le secrétariat et assurent le travail administratif, en lien avec les institutions, les partenaires, ViennAgglo... Chacune a des missions bien spécifiques et accueille les habitants, qu'elle oriente et renseigne.

Qui fait quoi?

• Christine

En poste depuis 1984, elle s'occupe principalement du personnel, du CCAS, des écoles, des marchés de travaux, des subventions, de la préparation du Conseil municipal...

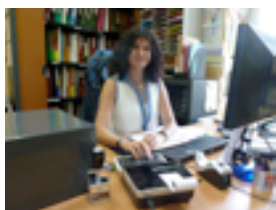
Contact direct : 04 74 31 89 31 ou christine.porcar@mairie-jardin.fr



• Nadine

Depuis 1985, elle assure la partie administrative de tout ce qui concerne les finances de la mairie et du CCAS: la comptabilité, la facturation, le budget, la vente des tickets de cantine...

Contact direct : 04 74 31 89 34 ou nadine.mandran@mairie-jardin.fr



• Karine

Entrée en 1994, elle gère l'État civil, les élections, le recensement militaire, l'urbanisme, la location des salles, les prêts de matériel, les demandes de logement, les abonnements à la bibliothèque, les manifestations municipales, la communication (site internet, panneaux lumineux)...

Contact direct : 04 74 31 89 33 ou karine.valette@mairie-jardin.fr



Pour quels services?

• Documents administratifs :

- carte d'identité
- certificat de concubinage
- reconnaissance en paternité ou maternité
- copie d'actes d'état civil
- certificat de résidence
- inscription sur les listes électorales
- recensement militaire

• Vie quotidienne :

- abonnement à la bibliothèque
- tickets de cantine
- participation aux centres aérés d'Estrablin et de Vienne
- portage de repas
- téléalarme
- demande de logement
- carte de déchetterie
- demande ou renouvellement de conteneurs gris (que la commune relaie à ViennAgglo)

• Urbanisme :

- demande de permis de construire
- demande d'autorisation de travaux
- déclaration de travaux

• Soutien aux associations

- location de salles municipales
- prêt de matériel
- diffusion d'informations sur les panneaux lumineux

Les services techniques

Ils sont quatre à travailler, seuls ou en binôme. Vous les apercevez régulièrement dans les rues de la commune, qu'ils ont à cœur d'entretenir.



Michel

Michel, engagé en 1994, fera valoir ses droits à la retraite en avril 2015. Il fait équipe avec Claude, embauché en 2006, ou, Stéphane, entré en 2009. Ils sont polyvalents et s'occupent de l'entretien des équipements, des petits travaux des bâtiments municipaux, des voiries, des espaces verts... C'est grâce à eux que la commune est propre et joliment fleurie.



Claude



Stéphane

En plus de leurs missions, régulièrement, ils accueillent des stagiaires qui interviennent dans le cadre de leur cursus scolaire. Cet été, deux jeunes ont travaillé auprès de nos agents et bénéficié de leur expérience.

Dominique, en poste depuis 2007, a en charge l'entretien des salles municipales, le portage des repas à domicile et la livraison du bulletin et des informations municipales.



Dominique

Les Agents de Mairie

Les agents des écoles

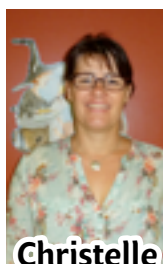
En dehors des enseignants, deux Agents Spécialisées des Écoles Maternelles (Atsem), Josette et Christelle, soit une par classe de maternelle, veillent au bien-être des enfants. Une troisième, Cathy, vient en renfort ponctuellement.

Pascale et Catherine s'occupent de la garderie. Marie-Jo gère le restaurant scolaire avec Sylvie et Catherine. Elles sont aidées de Marie-Françoise et Pascale, qui interviennent par roulement.

Les Temps d'Accueil Périscolaire sont sous la responsabilité de Cathy et l'entretien des locaux est assuré par tous les agents qui travaillent à l'école et à la cantine.



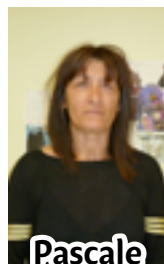
Josette



Christelle



Cathy



Pascale



Marie-Françoise



Catherine



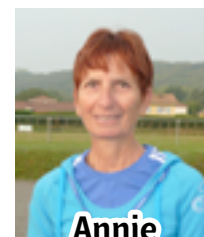
Marie-Jo



Sylvie

L'éducatrice sportive

Annie intervient chaque jeudi. Elle assure les séances de gymnastique, au stade des Liesses, pour les écoliers de primaires.



Annie

Les agents de service à la personne

Dominique et Marie-Françoise assurent le portage des repas à domicile, en lien avec le CCAS.



Dominique



Marie-Françoise



Le Marché de Bérardier

Le Marché de Bérardier

Chaque dimanche depuis 38 ans, quel que soit le temps, les primeurs, Stéphane et Aurore Lafaurie, le maraîcher, Bernard Wagner, les volaillers-charcutiers-traiteurs, Christine Sacré et Christian Dumas, et la crémière-fromagère, Hélène Bernard, s'installent sur la place Louis Comte pour proposer des produits frais et de qualité.

Lieu de rencontre et de convivialité, tous les âges s'y côtoient, d'autant que les parkings attenants ou à proximité, permettent de se garer sans difficulté.

Temoignage

Hervé Pons, 67 ans, un voisin d'Estrablin

« Je viens chaque semaine au marché de Jardin. C'est mon rendez-vous du dimanche. Les commerçants sont de bons conseils. Ils ont d'excellents produits, toujours très frais, et beaucoup de choix. L'ambiance est sympathique et comme je connais beaucoup de monde, je trouve toujours quelqu'un à qui parler ! De plus, l'endroit est facilement accessible avec les parkings à proximité. Je pense que les gens sont sensibles à cette ambiance de village ».



La Vie Économique

Jardin abrite une vie économique dynamique. Nous vous invitons à consulter la liste des artisans et commerçants (sur le site de la mairie <http://mairie-jardin.fr/>), qui nous apportent un service au quotidien et contribuent à entretenir le lien entre les Jardinoises et Jardinois.

Professionnels, si vous souhaitez que vos coordonnées paraissent dans les colonnes de l'Écho de Montléant ou sur le site internet de la commune, contactez l'accueil de la mairie qui vous indiquera la marche à suivre !

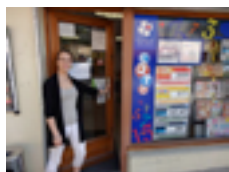
Les commerces

Qualité d'accueil et de services

Avec une offre commerciale très variée, Jardin dispose d'un pôle très attractif dans les secteurs où l'accessibilité est appréciée.

Deux établissements ont récemment fait l'objet d'un changement de direction. Coralie Thomas a repris la station d'essence, tabac-presse, française des jeux, tenus depuis de nombreuses années par Madame Garon.

Séverine Vellay, quant à elle, tient depuis le 16 septembre la boutique de fleurs « **Jardin Nature** ».



Supérette Vival

« Je suis installée depuis juin 2010 et je ne le regrette pas. La clientèle est plutôt locale, issue de Jardin, Vienne, Saint-Sorlin... Les gens reviennent vers un commerce de proximité, telle que l'épicerie, qui offre une vraie qualité de service. Les parkings sont aussi un atout ».



Mon truc en + : La livraison possible à domicile.

Élyane Pras

Boucherie du Village

« Cela fait maintenant 7 ans, le 11 septembre 2008 plus précisément que j'ai ouvert mon enseigne et j'en suis ravi. Je vends des produits français et régionaux : du charolais, du veau élevé sous la mère, des volailles de l'Ain, du porc de Saint-Laurent de Chamousset... Toute la partie traiteur est du fait maison ».

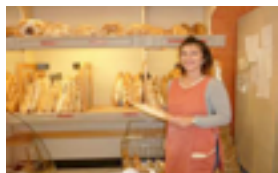


Mon truc en + : La rôtisserie les samedis et dimanches matins.

William Gazet

Boulangerie-pâtisserie « Aux pains de Jardin »

« Nous sommes à Jardin depuis 18 ans. Nous proposons toute une gamme de pains, viennoiseries, pâtisseries. L'une de nos spécialités est le royal au chocolat. Nous faisons aussi des quiches, pizzas, sandwiches, croque-monsieur, et avons un dépôt de journaux et magazines ».



Notre truc en + : Nos glaces et chocolats faits maison.

Carine et Sébastien Chapel

Restaurant « L'Auberge de la Fontaine »

« Je tiens le restaurant depuis 12 ans. J'accueille les groupes pour des anniversaires, les repas de famille jusqu'à 40 couverts. Je travaille beaucoup avec les associations, les particuliers, les ouvriers qui apprécient les plats du jour. J'ai plusieurs spécialités : cuisses de grenouilles, gambas à la crème, poulet aux écrevisses, gratins dauphinois ou de cardons durant l'hiver ».



Mon truc en + : Une vraie cuisine de grand-mère comme à la maison.

Jocelyne Vellay

Salon de coiffure Victoria

« Je suis présente à Jardin depuis 2001. Je fais tous types de coupes et coiffures : hommes, femmes et enfants. Je réalise des mèches, balayages, couleurs, classiques ou modernes. Je suis régulièrement des journées de formation pour connaître les dernières tendances. J'ai aussi un rayon de produits de coiffage et bijoux fantaisie.



Mon truc en + : Chaque client(e) a une fiche à son nom pour un service personnalisé.

Estelle Mathieu

Salon de beauté « Instants sacrés »

« Je suis esthéticienne de formation. J'ai ouvert mon salon en juin 2001 avec la volonté d'apporter un nouveau service dans un village proche de Vienne. Je propose diverses prestations : minceur-nutrition, anti-âge, bien-être, soins du visage et du corps, maquillage, manucure, ongles, produits de beauté et diététique ».



Mon truc en + : L'écoute, le conseil individuel, la convivialité et la confiance.

Sylvie Bigonnet

Toilettage canin « Snoupi coupe »

« J'exerce à Jardin depuis juillet 2013. J'ai onze ans et demi d'expérience dans le métier. Je m'occupe avec passion de toutes les races de chiens auxquels je refait une beauté. J'ai aussi toute une gamme d'accessoires, des crèmes, des shampooings et des croquettes françaises, naturelles et bio, pour garder les toutous en bonne santé ».



Mon truc en + : La relation de confiance avec le maître et l'animal.

Annick Annual

Témoignage

Laurence Rostaing, 41 ans, de Jardin

« Je viens régulièrement faire mes achats à Bérardier où j'apprécie d'y trouver des produits de qualité et je suis toujours bien accueillie. La facilité de stationnement est un atout, pas de parc mètre ! »

Témoignage

Caroline Vallot, des Côtes d'Arej

« Je travaille à proximité c'est donc très pratique pour moi et j'y viens très souvent. J'y trouve l'essentiel et l'accueil y est très sympa. Je recommande ! »

Finances

Le budget 2014 de la commune s'établit en 2014 à 1 314 037 € en recettes et en dépenses.

Les principales recettes de fonctionnement restent les divers impôts perçus auprès des ménages (taxes foncières et d'habitation, taxe sur la consommation électrique, droits de mutation) à hauteur de 697 400 €, soit 18 000 € de plus qu'en 2013 du fait, uniquement, de la hausse des bases d'imposition votée au niveau national.

La seconde recette est constituée des diverses dotations de l'État pour 346 000 €, en baisse de 15 000 € par rapport à l'année précédente ce qui revient donc à quasiment annuler le gain précédent.

Enfin les produits des services de la commune (restauration scolaire, garderies, activités périscolaires, salles, etc.) représentent environ 104 000 €, en stabilité par rapport à 2013.

En dépenses de fonctionnement, on trouve en premier lieu la masse salariale pour 506 000 €, suivie des dépenses générales à hauteur de 457 000 € (fournitures et services divers, fluides, assurances, locations).

Les subventions aux associations, participations à des tiers (Syndicat Intercommunal de Musique par exemple) et indemnités s'élèvent à 126 000 €, enfin, en dernière position on trouve les charges financières pour 48 900 €, niveau stable depuis plusieurs années.

Les investissements ont été fortement réduits en 2014 puisque l'enveloppe globale descend à 285 000 € contre 601 000 € l'année précédente. Les travaux liés à la sécurité et à la qualité des bâtiments communaux ont eu la priorité.

Notre trésorerie se situe en permanence entre 250 000 et 350 000 €. Ce fond de roulement, outre qu'il permet une grande sécurité des paiements courants, pourrait permettre un remboursement partiel de dette qui est l'un des objectifs du mandat.

Quelques coûts pour 2014

ECOLES

35 000 €



C'est le coût, pour la commune, de la réforme des rythmes scolaires.

TRAVAUX

66 000 €



C'est le montant des travaux engagés sur les bâtiments communaux.

ASSOCIATIONS

9 000 €



C'est le total des subventions allouées aux associations.

VOIRIE

147 000 €



C'est la somme dépensée pour l'entretien et la rénovation des voiries;

La situation d'ensemble est satisfaisante, les évolutions prévisibles de recettes risquent toutefois de réduire à l'avenir nos marges de manœuvre et donc le niveau des investissements possibles.



Les Travaux

Quelques exemples des réalisations
2013 / 2014



Nos Infrastructures

Culture

La bibliothèque

Bibliothèque municipale La lecture à portée de main

Lire c'est découvrir, se détendre, apprendre et voyager à travers les mots. Située proche des écoles, la bibliothèque est un lieu apprécié et fréquenté par toutes les générations. Parmi les 4000 titres disponibles, chacun peut aisément trouver son bonheur. Albums, bandes dessinées, romans, polars, livres documentaires, encyclopédies, magazines : il y en a pour tous les goûts. Et pour ceux qui souhaitent un ouvrage bien précis, la mise en réseau avec la médiathèque de Vienne et six autres bibliothèques du Pays Viennois : Reventin-Vaugris, les Côtes d'Arej, Chonas l'Amballan, Chuzelles, Luzinay et Serpaize, permet d'agrandir ce panel déjà conséquent et de disposer des dernières nouveautés. Pour enrichir encore l'offre faite aux lecteurs, deux fois par an, le bibliobus, qui est un service de lecture publique, fait halte sur la commune, et à chaque passage, dépose près de 400 livres.

Pour gérer les stocks, les rentrées et sorties de livres, accueillir le public, le conseiller, classer, ranger et restaurer les ouvrages, huit bénévoles sont à pied d'œuvre et s'activent sans compter. Guylaine, Dominique, Liliane, Marie-Jo, Catherine, Delphine, Robert et Jean-Pierre travaillent en binôme. Tous ont pris leur rôle très à cœur et suivent ponctuellement des formations pour se perfectionner, en informatique ou dans l'animation de temps forts, tels que le prix Gouttes de Sang d'Encre.

Le coin enfants, avec son canapé, ses coussins aux couleurs acidulées et son mobilier adapté aux petits, plaît particulièrement aux familles, qui trouvent le cadre chaleureux.



A des années lumières de la bibliothèque désuète et poussiéreuse, elle est un lieu incontournable de la vie culturelle et sociale de Jardin !

La meilleure façon de l'apprécier est de la visiter : l'équipe se fera un plaisir de vous accueillir ! D'autant que pour inciter les habitants à s'inscrire, la Municipalité a fixé des tarifs particulièrement attractifs : **12 €** pour une famille, **10 €** par adulte et **gratuit jusqu'à 18 ans**. (Tarifs au 1er septembre 2014) Alors n'hésitez plus ! De nouvelles possibilités d'emprunt sont mises en oeuvre dans le cadre du réseau

intercommunal « Trente et Plus ».

La bibliothèque est ouverte les : mardi de 16h30 à 19h, mercredi de 10h30 à 12h et jeudi de 16h30 à 19h. Elle est fermée durant les vacances scolaires mais reste ouverte en juillet.

Renseignements au 04 74 85 66 10 ou bibliotheque@mairie-jardin.fr



Paroles d'habitants

« Je ne suis pas une grande utilisatrice de la bibliothèque mais je trouve l'endroit clair et agréable. Les livres sont bien mis en valeur et l'accueil est toujours sympathique avec des bénévoles disponibles, souriants et efficaces ».

Marie-Claude Dubois, habitante de Jardin depuis 1986

« Je viens tous les mercredis avec ma maman. J'emprunte trois livres par semaine, surtout les mangas que j'adore et les bandes dessinées. Je trouve qu'il y a beaucoup de choix et comme c'est ouvert en juillet, je peux profiter des vacances pour lire beaucoup ».

Charlotte Boiron, 9 ans, mascotte de la bibliothèque

INFO +

Un service qui se modernise !

La mise en réseau avec la médiathèque de Vienne, qui se met en place, permettra aux quelques 250 abonnés d'accéder à leur compte personnel, de visualiser leurs prêts, de consulter le fonds pour connaître en temps réel, les titres disponibles, et de faire leurs réservations en ligne.

Parole de bénévole...

« J'ai une passion pour les livres que je partage avec les autres bénévoles et les abonnés. J'aime le contact humain, renseigner les lecteurs, échanger et travailler en équipe. La mise en réseau avec d'autres bibliothèques permet de s'engager dans des projets collectifs et d'évoluer sur le plan personnel. Avec Jean-Pierre et Robert, nous avons suivi la formation de base pour apprendre à utiliser le logiciel de gestion. C'est prenant et très enrichissant ».

Guylaine Camozzo, bénévole depuis 10 ans

Sport et loisirs



Espace associatif



Salle des Liesses et son préau



Salles de catéchisme



Salle de motricité



Terrain de boules



Salle Jean Monnet



Salle Spirale



Stade de foot



Court de tennis



Maison de retraite

KORIAN VILLA ORTIS

290, Bérardier

38200 JARDIN

04 74 78 38 00

- Accueil de personnes autonomes ou dépendantes
- Séjour permanent ou temporaire
- Un jardin paysager et une terrasse
- Une diversité d'animations

www.groupe-korian.fr



Loto Trait d'union



Ciné été



Etoile jardinoise



À tour de rôle



Coïncidanse



Concours de boules FNACA



Courseton intercommunal





Cyclisme à Jardin



Musicavi



Maison de retraite



ACCA



Forum des associations



Comité de jumelage



Boudin FNACA



Rétromécanique

Informations pratiques

Internet : surfez en toute sécurité

Internet est un espace de liberté où les droits de tous doivent être respectés. Afin que la « toile » reste un espace d'échanges et de respect, les pouvoirs publics ont mis un service de signalement en ligne : <https://www.internet-signalement.gouv.fr>

Vous pouvez l'utiliser pour dénoncer des contenus ou comportements illicites. Vous y trouverez aussi des pages d'information et des conseils de spécialistes pour mieux vous protéger et protéger vos proches dans leur utilisation d'internet.

Conciliateur de Justice

Chantal Linage, conciliateur de justice pour le canton de Vienne-Sud, tient des permanences gratuites à la Mairie de Jardin : 1 mercredi sur 2, de 9h à 13h, sur rendez-vous au 04 74 31 89 31 ou par mail : chantal-linage@orange.fr



Consultance Architecturale

Permanences gratuites de l'Architecte Conseil, **Sylviane Pinhède**, Espace Saint-Germain, bâtiment Antarès - 30, avenue du Général Leclerc - 38217 Vienne Cedex. Sur rendez-vous : 04 74 78 78 83.

Des permanences pour économiser l'énergie

Comment isoler mon logement ? Quel mode de chauffage est le plus avantageux ? Comment financer mon projet ? Pour répondre à toutes ces questions, ViennAgglo, en lien avec les conseillers de l'Association pour une Gestion Durable de l'Énergie (Ageden), propose des permanences gratuites, deux fois par mois, uniquement sur rendez-vous, à l'Espace Saint-Germain, à Vienne. Renseignements au 04 76 23 53 50 ou www.ageden38.org



Attention au bruit !

Le bruit est néfaste pour la santé. En raison des nuisances sonores, les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par les particuliers, qui nécessitent l'usage d'appareils électriques ou motorisés (perceuses, tondeuses...) sont réglementés. Selon l'arrêté préfectoral N°97-5126, ils ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

La gestion du bruit est avant tout une question de civisme et de respect des autres. Au quotidien, baissez le son de votre radio, limitez le volume de la musique, évitez les éclats de voix, veillez à ce que vos animaux ne dérangent pas le voisinage par des aboiements intempestifs...

Vous prévoyez une fête exceptionnelle qui générera du bruit ? Prévenez gentiment vos voisins. La courtoisie permet souvent de désamorcer les conflits.

Ce que dit la loi

Des dispositions réglementaires relatives à l'atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par le bruit ont été introduites dans le code de la santé publique (article R. 1334-31 du 31 août 2006).



Il stipule : « Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».

L'un des trois critères précisés par cet article suffit à constituer un trouble de voisinage, qu'elles qu'en soient les circonstances, même si l'immeuble est mal isolé ou qu'il n'y a pas de faute avérée, et quelle que soit l'heure du jour et de la nuit (le délit pour tapage diurne existe bel et bien). De plus, l'infraction relevée par les agents assermentés ne nécessite aucune mesure acoustique : une constatation auditive suffit. Toutefois, pour déterminer s'il y a trouble de voisinage ou non, les agents assermentés basent généralement leur appréciation sur la notion d'inconvénient anormal de voisinage.

Les sanctions

L'article R. 1337-7 précise qu'un d'un tel délit, classé contravention de 3ème classe est passible d'une amende (montant maximal : 450 €).

Il prévoit également la confiscation de l'objet qui a servi ou était destiné à commettre l'infraction (article R. 1337-8). Le fait de faciliter sciemment, par aide ou assistance, une telle infraction, est puni de la même peine (article R. 1337-9). Des sanctions sont également prévues pour les personnes morales (article R. 1337-10).

Les bruits de comportement

Ils ne nécessitent pas de mesure acoustique. Ils sont constatés par les officiers et agents de police judiciaire, qui interviennent conformément aux dispositions du code de procédure pénale, ainsi que les fonctionnaires et agents auxquels sont attribuées par la loi certaines fonctions de police judiciaire.

Sont pris en compte : la répétition du bruit, son intensité ou sa durée, ou la violation d'un arrêté municipal ou préfectoral. Rappelons à ce titre que le Maire et ses adjoints sont officiers de police judiciaire et qu'ils sont habilités à constater l'infraction.

Vous trouverez des informations détaillées sur : www.bruit.fr

Opération Tranquillité Vacances : c'est toute l'année !

L'Opération Tranquillité Vacances a été mise en place par les autorités pour lutter contre les cambriolages. Avant de partir signalez votre absence à la brigade de gendarmerie de votre domicile. Des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de s'introduire dans votre domicile. Ce service fonctionne toute l'année, et pas seulement pendant l'été. Pensez-y !
Renseignements aux 17 ou 04 74 53 10 17
ou www.gendarmerie.interieur.gouv.fr



Bien Vivre à Jardin

Jardin est une commune à fort caractère « environnemental », à deux pas de la ville. Sa surface est composée à 28 % de surfaces boisées. Un caractère qu'elle entend préserver et des atouts qu'elle souhaite valoriser, dans l'optique du bien vivre ensemble. Riche de nombreuses infrastructures : écoles, bibliothèque, équipements sportifs, salles municipales, et d'une

trentaine d'associations, elle séduit de nouveaux habitants. La construction de logements entre dans cette démarche de dynamisation. Une tendance qui se confirme, comme en témoignent les chiffres obtenus lors du dernier recensement. Au 1er janvier 2014, Jardin comptait 2248 habitants.

ENT. FANTONI

**Plâtrerie - Peinture - Placo - Déco
Neuf et Rénovation**

**Tél: 04 74 85 40 21 - Port: 06 11 23 25 85
38200 CHUZELLES**

www.fantoni-platrerie-peinture.fr

Nos Ecoles

Situées au cœur de Jardin, l'école maternelle, Le Petit Prince et l'école primaire, Marc Lentillon, animent joyeusement le village.



Comme toutes les communes de France, elles ont adopté les nouveaux rythmes scolaires, selon une organisation validée par le Rectorat. La semaine scolaire se déroule désormais sur cinq jours, les : lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 15h30 et le mercredi de 8h30 à 11h30.

Pour cette rentrée 2014/2015, elles accueillent 172 élèves :

- 118 en élémentaire (5 classes)
- 54 en maternelle (2 classes)

Directrice : Anne Delafraie - tel : 04 74 31 89 36

Les services périscolaires

Pour faciliter la vie des parents et assurer un maximum de confort aux enfants, la Municipalité met à disposition des familles un panel de services. Leur utilisation est soumise au respect du règlement qui est remis lors de l'inscription.



Le restaurant scolaire

Les écoliers peuvent déjeuner sur place, au restaurant scolaire, de 11h45 à 13h20 sauf le mercredi, dans des locaux spacieux, spécialement adaptés pour eux.

Responsable : Marie-José Treignier - Tel : 04 74 31 89 37

Le CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est géré par un conseil d'administration, composé à part égale de membres élus par le conseil municipal et de membres de la société civile désignés par le Maire.

Il fonctionne sous la responsabilité du Maire, Thierry Quintard, qui en est président de droit, et de la vice-présidente, Évelyne Ziboura. Il est constitué des conseillers municipaux élus : Christine Beaubouchez, Valérie Dias, Gilles Audouard, Agnès Guadagna, Marie-France Elsensohn, Claire Satier, Sylvie Durant et des membres extérieurs : Michèle Roux, Janine Askontchensky, Monique Arnoux, Pierre Langlois, Christel Monnin, Charlotte Garin, Jean-Pierre Hugué, Bruno Cartier.

Un rôle d'action sociale

C'est l'ensemble des dispositifs d'aide mis en place par la collectivité à destination de bénéficiaires divers. Ces aides sont généralement soumises à des conditions de ressources ainsi qu'à la situation des bénéficiaires. Elles peuvent consister soit en prestations en nature, soit en une prise en charge par la collectivité de tout ou partie du coût d'un service, soit en somme d'argent versée sous forme de prêt ou de don.

Un peu d'histoire ...

Obligation d'abord morale dans l'Antiquité, puis prise en charge par l'Église au moyen-âge, l'action sociale a été municipalisée et laïcisée sous la révolution de 1796. Peu à peu des actions volontaires sont devenues de véritables droits. Les bureaux de bienfaisance apparurent dans chaque commune, complétés par les bureaux d'assistance (aide médicale gratuite). Un décret de 1953 fusionna ces bureaux et la loi du 6 janvier 1986, prenant en compte la décentralisation, consacra enfin une nouvelle dénomination avec le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

Les Temps d'Activité Périscolaire (TAP)

Ils sont facultatifs. Seuls les enfants préalablement inscrits pour la période concernée (de vacances à vacances, soit 7 semaines en moyenne) peuvent y participer, pour un coût forfaitaire de 6 € mensuels. Lorsque l'enfant est inscrit, pour un ou plusieurs jours de la semaine, sa participation devient obligatoire pour toute la période.

Les Temps d'Activité Périscolaire se déroulent après la classe, les : lundi, mardi, jeudi de 15h30

à 16h30, prioritairement dans les groupes scolaires ou dans les structures communales, situés à proximité.

Responsable : Catherine Lopez - Tel : 04 74 31 89 36

INFO +

Les accidents n'arrivent pas qu'aux autres ! Pour la sécurité de vos enfants, et la vôtre, aux abords des écoles, soyez doublement prudents : ralentissez !

La garderie scolaire

La garderie scolaire accueille les enfants de 3 à 10 ans.

Responsable : Pascale Martin - Tél. 04 74 31 89 32

Tranches horaires :

	7h20-8h20	11h30-12h30	15h30-16h30	16h30-18h30
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				

Son fonctionnement

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social de la commune. Établissement public administratif communal, le CCAS est doté d'une personnalité juridique propre. Il est administré par un conseil, présidé de droit par le Maire et fonctionne avec son propre budget. Représentant la diversité de la commune, les membres du CCAS sont, de façon paritaire, élus au sein du Conseil municipal et nommés par le président parmi des personnes issues d'associations représentant les familles, les personnes handicapées, les personnes âgées...

Ses missions

Le CCAS est un moteur dans l'instruction des démarches :

- d'aides sociales légales communes à tous les CCAS : A.P.A. (Allocation Personnalisée d'Autonomie) C.M.U. (Couverture Maladie Universelle) R.S.A. (Revenu de Solidarité Active)...

- d'aides sociales facultatives : repas annuel offert aux personnes de plus de 67 ans, colis de compensation pour les personnes absentes à ce repas, téléalarme, portage de repas à domicile, réponses aux besoins des plus démunis par des aides ponctuelles (prêts remboursables ou non, microcrédits...) Le bénéfice d'un tel dispositif doit être limité dans le temps, l'objectif étant le rétablissement d'un équilibre financier et non pas d'installer les bénéficiaires dans leur situation.

INFO +

Les membres du CCAS assurent un accueil en toute discrétion et confidentialité pour écouter, informer, orienter le public confronté à des difficultés de tous ordres, sur rendez-vous pris en mairie au 04 74 31 89 31 ou par courriel à ccas@mairie-jardin.fr

Instauré en 2010, le Conseil Municipal d'Enfants a une vocation pédagogique : donner la parole aux écoliers, les impliquer dans la vie de la commune et préparer la nouvelle génération à s'engager dans projets citoyens.

Le mandat des jeunes élus arrive à son terme. De nouvelles élections seront programmées en octobre 2015, sous la conduite de la commission scolaire.

Etat Civil 2013/2014

Au 30 septembre 2014

NAISSANCES

AKIN Ihlan	14 février 2013
AMBROSIONI Alice	13 avril 2013
BARTHEL ALOTTO Nino	21 octobre 2013
BONNARD Hugo	25 août 2013
CHIROUGE Lucie	4 décembre 2013
DALERY Clément	11 novembre 2013
DUCRET Lucas	25 décembre 2013
DURR Charline	2 décembre 2013
FLICOTEAUX Jérémy	4 avril 2013
GLOUX Thibault	9 décembre 2013
GONCALVES Lino	3 novembre 2013
LEDER Capucine	20 mars 2013
LEORAT Lily	10 juin 2013
MOTA Emma	4 décembre 2013
OZKAN Beyza	18 avril 2013
PLARD Valentine	14 décembre 2013
RAKID Ambrine	8 juillet 2013
ROYER Roxane	12 mars 2013
SCOUARNEC Camille	21 mars 2013
SELLITTO Elsa	28 janvier 2013
SMAILI Hana	13 mai 2013
STADELMANN Côme	7 avril 2013
ACABAY Mila	2 janvier 2014
BELLIER Noélie	28 avril 2014
BERNARD DE DOMPSURE Sixtine	20 août 2014
CANFIN Swan	15 juin 2014
FARGEAS Titouan	5 mai 2014
PAIN THEODORE Lou-Anne	9 mars 2014
PEREZ Louna	31 janvier 2014
ROUSSET Manon	13 février 2014
VERCHERAND Amance	30 juillet 2014
VERCHERAND Arthur	30 juillet 2014

MARIAGES

JEAN Olivier et AMBROSIONI Caroline	5 octobre 2013
BOITEUX Rémi et ROULT Florence	15 juin 2013
QUINET Florian et BON Sophie	17 août 2013
BOUGUER Éric et BOUAZRI Tatiana	15 juin 2013
LAAMAA Abdelbasste et LAAMAA Mayssa	15 juin 2013
PERALES Serge et TRAYNARD Michèle	29 juin 2013
FELIZIANI Jérôme et NAMANVU RUGENCE Joslyne	1 ^{er} février 2014
VERNET Dominique et WARTELLE Monique	31 mai 2014

DECES

AVALLET Denise, née RIGLOUDY	7 juin 2013
BENEITO Rose, née JULIA	2 juin 2013
BON Marie Louise, née LABBE	16 novembre 2013
BRUYERE Lucie, née CHARPE	9 février 2013
CALVET Jean	27 août 2013
COLLET Jacqueline, née FRANCOISE	10 mai 2013
DEPERDU Victor	20 avril 2013
DESBORDES Andrée, née DEYGAS	15 octobre 2013
DISSOIRE Auguste	5 décembre 2013
DOMINGUES Ermesinda, née MOREIRA	7 mars 2013
DUNAND Raymonde, née ARMAND	4 décembre 2013
EZES Raymonde, née FOURNIER	1 ^{er} décembre 2013
FRENAY Claude	7 décembre 2013
FROMENTOUX Marcel	5 juin 2013
LABRUYERE Suzanne, née PERRET	28 février 2013
LASHERMES Germaine, née AUBERT	19 décembre 2013
LEGENDRE Jacqueline, née LEMU	20 décembre 2013
LENOIR Clémentine, née ZUBLENA	13 mars 2013
MANDRAN André	14 mai 2013
MANGIN Geneviève	11 mars 2013
MOULIN Jean	3 avril 2013
PEREZ Jeanine, née BOURDIAUX	21 octobre 2013
POLSINELLI Louis	27 mars 2013
RIEUX Rose, née BERNARD	9 novembre 2013
ROYET Jocelyne, née CHABOT	16 novembre 2013
SAUZAY Lucie, née MARION	29 novembre 2013
SURBLÉ Jeannine, née LANEUW	5 mai 2013
VECK Fernande, née BOUYSSOU	30 avril 2013
BAUDOIN Raymonde, née ARNOUX	7 septembre 2014
BLOCH Simone, née MEYER	18 mai 2014
BURLET Josiane, née MARON	21 juillet 2014
CANOVAS-LIDON Grégoria, née LOPEZ-SOLER	10 juillet 2014
CHARRETON Albert	15 janvier 2014
CINAR Muslu	24 avril 2014
CONTAMIN Paulette, née JOLY	30 juillet 2014
DÉBORDE Antonia, née ORJOLLET	19 janvier 2014
DESPOIS Denise, née MICHEAU	21 avril 2014
DIEMER Rosa, née CARLE	29 avril 2014
DUCHANAUD Maria, née SANCHEZ	7 janvier 2014
FREYDIER Suzanne, née BLANC	30 juin 2014
GIARDINO Micheline, née PÉGERON	13 février 2014
GONNET Jean-Claude	16 août 2014
GUIATTI Pia Dirce	31 janvier 2014
JALLES Fanélie, née GALLAND	4 mai 2014
JUMEL Mathilde, née HERRAULT	29 août 2014
KUMAR Joseph	27 juillet 2014
MARTEL Paul	20 mai 2014
MARTINIER André	6 mai 2014
OUVRIER Yvonne, née HABASQUE	2 août 2014
PETIOT Georges	22 juillet 2014
RUSCHER Danielle, née CLUZEL	28 juillet 2014
VAMMERISSE Blanche, née DUBUIS	16 juillet 2014
VARICHON Élisabeth, née COLOMB	1 ^{er} septembre 2014
ROUSSET Raymonde	16 septembre 2014

La protection de l'environnement est l'affaire de tous. Chacun à notre niveau, nous pouvons agir pour laisser aux générations futures, une nature propre et préservée, en complément du travail de collecte et de gestion des déchets, assuré par ViennAgglo.

Un service à votre porte !

Les bacs gris destinés aux ordures ménagères non recyclables : papiers ou emballages souillés ou gras, débris de vaisselle, films ou sacs plastiques... sont collectés devant chez vous, tous les mercredis, entre 5h et 14h. Pensez à les sortir la veille !

À deux pas de chez vous !

Les déchetteries

La déchetterie la plus proche de Jardin est celle située dans la Zone Industrielle de l'Abbaye, à Pont-Évêque. Vous pouvez y déposer vos déchets qui ne relèvent pas de la collecte sélective. Sur simple présentation d'un justificatif de domicile, une carte d'accès gratuite vous sera remise à l'accueil de la mairie. Elle est valable dans toutes les déchetteries de la Communauté d'Agglomération ainsi que pour la Compostière d'Eyzin-Pinet.

Vous êtes un particulier ?

Vous pouvez déposer gratuitement vos déchets : gravats, objets encombrants, déchets verts, huile de friture, peinture, acides, produits chlorés, solvants, phytosanitaires, lampes, néons, tubes fluorescents... dans la limite quantitative. Au-delà, le service est payant, au même titre que les professionnels.

Vous êtes un professionnel ?

Artisans, commerçants, administrations, personnes domiciliées sur le territoire de ViennAgglo ou justifiant d'un chantier sur l'une des communes du Pays Viennois : vous êtes autorisés à déposer vos déchets, dans la limite de quantitative. Ce service est payant par tickets prépayés.

Où acheter les tickets prépayés ?

Ils sont délivrés par ViennAgglo, à l'Espace Saint Germain - Bâtiment « Antarès » - 30, avenue Général Leclerc à Vienne, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30. Le règlement peut être effectué par chèque ou en liquide.

INFO +

Pour plus de détails sur les horaires, la nature et la quantité des déchets acceptés, consultez le site de ViennAgglo : www.paysviennois.fr/ ou de Jardin : <http://mairie-jardin.fr/>

La Compostière d'Eyzin-Pinet

Située dans la Plaine de Chasse, à Eyzin-Pinet, elle est accessible gratuitement, sur présentation de la carte de déchetterie.

Vous pouvez y déposer vos déchets verts : tontes, branches, feuilles ou encore les palettes bois exemptes de toute pièce métallique.

Elle est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h et le samedi de 8h à 12h

Les Points d'Apports Volontaires

Jaunes pour les emballages ménagers, bleus pour le papier, les journaux et magazines, verts pour le verre : ils sont en libre accès.

Où les trouver ? Chemin de la Diligence, Place du 19 mars 1962, Parking du stade des Liesses et Route du Tonkin.



INFO +

Si lors de votre visite, les conteneurs sont pleins, ne déposez pas vos déchets sur le sol, utilisez l'un des autres sites.

Tri sélectif : un geste solidaire et citoyen !

Vous ne mettez plus certains vêtements ? Vous avez une multitude de bouchons en plastique ? Vos cartouches d'encre sont usagées ? Faites un geste doublement civique : déposez-les dans les conteneurs réservés à cet effet. Grâce à cela, vous protégerez l'environnement et permettrez aux associations de valoriser ces déchets, à des fins caritatives.

• Les textiles

Vous pouvez y déposer : des vêtements, du linge de maison, des chaussures et de la maroquinerie. Ces articles doivent être propres et secs.

Où les trouver ? Chemin de la Diligence, Parking du stade des Liesses

INFO +

43 % des vêtements ainsi collectés retournent dans la vente au détail, sur le marché national et international.

• Les cartouches, toners, téléphones portables

Les imprimantes, photocopieurs et téléphones portables font partie de notre quotidien et leur durée de vie est de plus en plus courte. Alors, consommez utile !

Où les déposer ? À la mairie.

INFO +

Grâce à la collecte des cartouches d'impression vides (laser et jet d'encre), l'entreprise LVL soutient l'association Enfance et Partage.

• Les bouchons d'Amour

Ne jetez plus vos bouchons de sodas, sirop, lait... Leur revente permet de financer des fauteuils roulants ou des opérations humanitaires.

Où les déposez ? A la mairie.



Déchets sous haute protection

Leurs composants sont toxiques pour l'environnement ou ils exposent les agents du tri à un risque de contamination : certains déchets demandent des traitements spécifiques. Ne le mélangez pas aux ordures ménagères !

• Les piles

Dangereuses pour l'environnement, elles sont démantelées et recyclées. **Où les déposer ?** A la mairie et dans les écoles.

• Les déchets de soins

Seringues, aiguilles, lancettes représentent un danger de contamination. Vous ne devez en aucun cas les jeter à la poubelle. ViennAgglo met gratuitement à la disposition des particuliers des boîtes de conditionnement homologuées et garanties anti-perforation, avec un système d'ouverture et de fermeture sécurisé. **Où les trouver ?** A la pharmacie.

• Les médicaments

Qu'ils soient périmés ou encore consommables, rapportez vos médicaments non utilisés - dans leur emballage - à votre pharmacien, même s'il ne vous en reste que très peu. Gélules, comprimés, sirops, crèmes, sprays, patches... ce professionnel de santé se chargera de les orienter vers le circuit adapté. Renseignements sur : www.cyclamed.org/



Où les déposer ? A la pharmacie.

Des services à domicile

• Le compostage individuel ou en pied d'immeuble

Le compostage des déchets réduit de 30% le volume de votre poubelle. De plus, il vous permet de produire gratuitement un engrais naturel pour nourrir vos plantes et potagers. C'est une manière écologique et économique de recycler vos épluchures, coquilles d'œufs, fleurs coupées, séchées...

INFO +

Pour obtenir gratuitement un composteur individuel ou en pied d'immeuble, consultez le site de ViennAgglo : www.paysviennois.fr/

Tous ensemble contre l'ambrosie

L'ambrosie à feuilles d'armoise est une plante particulièrement allergisante qui provoque : rhinite, conjonctivite, laryngite, eczéma, urticaire ou asthme. Pour lutter contre cette plante invasive, un plan d'action a été mis en place au niveau régional et relayé à l'échelle communautaire, par ViennAgglo. Il s'agit de limiter sa pollinisation en arrachant ou en fauchant les plants avant la période de floraison, entre mai et juillet, pour éviter les pics allergiques en août et septembre.

Selon les arrêtés préfectoraux, chacun doit agir sur les terrains dont il a la jouissance : particuliers, agriculteurs, entrepreneurs...



Chaque commune du pays Viennois a désigné un référent ambrosie chargé de renseigner les habitants. A Jardin, il s'agit du conseiller municipal, André Bracchi. Aidé de l'expertise des techniciens de ViennAgglo, il pourra vous conseiller sur les solutions les mieux adaptées à votre situation (jardin en cours d'aménagement, terrain délaissé, en construction ...).

Parole à André Bracchi

Référent ambrosie

Un plan d'action est en place

« Afin de lutter contre l'ambrosie dans notre commune, accompagné et aidé par la personne chargée de l'expertise de ViennAgglo, j'ai fait le tour de toutes les zones à risque et des zones déjà signalées les années précédentes.

A notre demande, des fauchages complémentaires ont été réalisés dans les zones fortement affectées.

Actuellement par le biais de la plate-forme interactive de l'ambrosie, mise en place par ViennAgglo : <http://www.signalement-ambrosie.fr/> des personnes ont fait des signalements et nous les en remercions.

Ce nouvel outil, et la participation active des habitants, nous donnent les moyens de connaître précisément les zones affectées, d'aller sur place évaluer l'étendue de la plante et d'agir ».

INFO +

Pour tout connaître sur le cycle biologique de la plante, visitez le site de l'Observatoire des ambrosies : www.ambrosie.info

Vous souffrez d'allergies ? Consultez le site du Réseau national de surveillance aérobiologique : <http://pollens.fr> ou la plate-forme de prévision pollinique d'Air Rhône-Alpes : <http://ambrosie.air-rhonealpes.fr>

Le brûlage des déchets végétaux interdit

Depuis plusieurs années, la région Rhône-Alpes connaît des épisodes de grande ampleur de pollution de particules fines, liés aux gaz d'échappement mais aussi aux feux de jardins et de déchets verts.

Brûler à l'air libre 50 kg de végétaux verts dégage autant de particules nocives que 3 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul, ou près de 6000 km parcours par une voiture diesel. En France, la mauvaise qualité de l'air cause 42 000 décès par an et entraîne une réduction



de 5 à 7 mois d'espérance de vie. Elle est aussi à l'origine de bronchites chroniques, d'affections respiratoires, voire, de problèmes de santé plus graves. Pour toutes ces raisons, M. Le Préfet a signé un arrêté

(N° 2013-322-0020) pour interdire le brûlage des déchets végétaux.

Ils doivent être laissés en décomposition naturelle, compostés sur place, broyés ou emmenés à la déchetterie. Renseignements sur : www.isere.gouv.fr/

Transport

Circuler sans prendre sa voiture, c'est possible ! Le réseau de transport L'va met sa flotte de bus à votre service, avec ses lignes urbaines et inter-urbaines qui transitent par la gare de Vienne. Vous pouvez même bénéficier du transport à la demande ou du service PMR !

L'va en lignes régulières

Le réseau L'va gère huit lignes régulières qui sillonnent le Pays Viennois. Des guides horaires sont disponibles gratuitement en mairie. Vous pouvez les consulter sur le site www.lvabus.com/ ou www.mairie-jardin.fr ou appelez le : 04 74 85 18 51.

L'va sur demande

L'va sur demande est un service de transport collectif découpé en zones et comprenant plus de 300 points d'arrêts répartis sur le Pays Viennois. Les départs et les arrivées se font uniquement aux points d'arrêt L'va sur demande, du lundi au samedi (sauf jours fériés).

Comment ça marche ?

Il suffit de réserver au plus tard la veille de votre déplacement avant 17h par mail : lvasurdemande@ratpdev.com ou par téléphone, du lundi au vendredi, de 8h à 18h30 et le samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h, au 0 810 414 909 (prix d'un appel local) auprès d'un opérateur qui enregistre votre demande. Jardin est située sur la zone 52.

INFO +

Le tarif est le même que le bus traditionnel, soit 1,10 € le trajet. Le ticket de transport est délivré par le conducteur. (tarif au 01/09/14)

L'va Service PMR

L'va Service PMR est un service de transport collectif pour les personnes présentant un handicap moteur, en fauteuil roulant, ou mal voyantes titulaires de la carte cécité étoile verte. Il fonctionne du lundi au samedi (sauf jours fériés).

Comment ça marche ?

La réservation se fait au plus tard la veille de votre déplacement avant 17h par mail : lvasurdemande@ratpdev.com ou par téléphone, du lundi au vendredi, de 8h à 18h30 et le samedi de 8h à 12h00 et de 13h30 à 17h00, au 0 810 810 414 auprès d'un opérateur qui enregistre votre demande. Vous devez avoir préalablement établi votre carte d'ayant droit. L'va Service PMR vous assure un transport de porte à porte. Les sites d'origine et de destination doivent être accessibles.

INFO +

Le tarif est le même que le bus traditionnel, soit 1,10 € le trajet (tarif au 01/09/14). Le ticket de transport est délivré par le conducteur. Vous pouvez voyager avec un accompagnateur : il suffit de le signaler lors de la réservation.

Covoiturage

Pour faciliter le transport groupé : pratique, économique, écologique et convivial, ViennAgglo a mis en place un site internet.

Rendez-vous sur : www.covoiturage-paysviennois.fr et laissez-vous guider !

Le transport scolaire

Jardin est desservie par l'une des 11 lignes de transport scolaire qui assurent les liaisons avec les différents établissements. Ce service est accessible à tous les usagers, dans la mesure des places disponibles. Renseignements sur : www.lvabus.com/

INFO +

La Maison de la Mobilité

Située place Pierre Sépard, à côté de la gare de Vienne, la Maison de la Mobilité est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 19h et le samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h. Elle vous donne accès à divers services :

- vente de titres de transport du réseau L'va, Translère et Cars du Rhône
- conseils en mobilité sur le territoire du pays viennois (transport en commun, covoiturage, vélo)
- location de vélos (classique ou à assistance électrique) de courte durée pour vos trajets terminaux
- stand de réparation de vélos pour effectuer vous-même quelques réglages.

Renseignements au 04 74 85 18 51 ou www.lvabus.com/

SERVICES VIENNOIS PROXIMITÉ

Entretien intérieur : ménage, repassage, lavage de vitres, couture...

Entretien extérieur : taille haies, arbustes, tonte de gazon, débroussaillage, petit élagage, aménagement et entretien de jardin

Nos prestations sont déductibles à 50 % sur les impôts

— Isabelle BERTHELET —

Secteur Pays Viennois
Tél. : 04 74 78 25 65
Mobile : 06 24 74 87 05
www.viennoisproximite.fr

Services Vienn'Agglo

Depuis 2002, Jardin est rattachée à la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, plus couramment appelée : ViennAgglo.

Cette mise en synergie des 18 communes qui la composent, permet de mutualiser les services pour mieux répondre à vos besoins et vous accompagner dans votre quotidien, et cela, à tous les âges de la vie. Dans une volonté de proximité, le CCAS de la mairie, fait le relais avec ViennAgglo.

Petite enfance...

Trouver un mode de garde

Vous allez être parents ? Vous souhaitez faire garder votre enfant ? ViennAgglo a mis en place un numéro unique : 04 27 87 80 00. Votre interlocuteur vous aidera à trouver la solution la mieux adaptée à vos besoins.

Pour une garde inférieure à 20 heures par semaine, il est préférable de contacter directement l'établissement d'accueil situé à proximité de votre domicile.

Pour Jardin, adressez-vous au Multi-accueil "La Clef des Champs", 2 place des Allobroges à Vienne, qui fonctionne sous la responsabilité de Maguy Dosson.

Tel : 04 74 85 36 75 – cledeschamps@viennagglo.fr

Les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant

Les crèches, haltes-garderies, multi-accueils et les jardins d'enfants sont regroupés sous le terme commun « d'Établissements d'Accueil du Jeune Enfant » (EAJE). Ils s'adressent aux enfants de moins de 6 ans pour un accueil collectif régulier, à temps partiel ou occasionnel.

Les Relais Assistantes Maternelles

Ce sont des lieux d'accueil et d'information, au service des assistantes maternelles et des parents. Ils proposent également un espace/temps pour les enfants accompagnés de leur assistante maternelle.



Pour plus d'informations

Vous avez des questions ? Contactez le Service petite enfance de ViennAgglo au 04 27 87 80 04 ou consultez les sites : www.viennagglo.fr

INFO +

Garde d'enfants à domicile

Vous recherchez une nourrice agréée pour garder votre enfant, chez vous ou à son domicile ? Consultez la liste des assistantes maternelles de Jardin, en page xx de cette édition ou sur le site internet de la mairie : <http://mairie-jardin.fr/>

Handicap et 3ème âge...

Aides et allocations

ADPAH (Association d'Aide à Domicile aux Personnes Âgées et Handicapées)

Membre de l'Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles, l'ADPAH intervient dans divers domaines pour favoriser le maintien à domicile personnes âgées et handicapées :

• Hygiène et confort :

Aide à la toilette simple, au lever au coucher, à l'habillage, à la marche...

• Tâches domestiques :

Entretien courant du logement, vaisselle, lavage du linge, repassage...

• Alimentation :

Courses, préparation des repas, aide à la prise des repas...

• Vie sociale :

Transport accompagné, promenades, compagnie, aide aux démarches administrative simples, conseils sur l'hygiène, la sécurité, la nutrition, écoute, soutien...

INFO +

Ces prestations, faites par du personnel qualifié, ouvrent droit à la réduction d'impôt de 50% des sommes engagées, dans la limite d'un plafond fixé par décret chaque année.

Renseignements au 04 74 85 11 18 ou adpah@wanadoo.fr

APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)

Une aide pour accomplir les actes essentiels de la vie. L'Allocation Personnalisée d'Autonomie est une prestation destinée aux personnes âgées en perte d'autonomie qui nécessitent un soutien pour accomplir les actes de la vie courante. Versée par le Conseil général, elle s'adresse aux personnes dépendantes vivant à leur domicile, chez des proches ou dans un établissement, pour rémunérer l'aide à domicile ou payer le loyer d'un établissement spécialisé.



Qui peut en bénéficier ?

Il faut remplir plusieurs critères :

- Être âgé de 60 ans ou plus
- Être en situation de perte d'autonomie (niveaux de 1 à 4 selon la grille AGGIR)
- Résider de façon stable et régulière en France.
- Être en situation de séjour régulière pour les personnes de nationalité étrangère

Sous quel délai ?

Le président du Conseil général dispose de 2 mois à compter du dépôt du dossier pour notifier l'attribution. Passé ce délai, l'APA est considérée comme accordée.

Les dossiers sont à retirer à la mairie de Jardin, auprès du Centre Communal d'Action Sociale.

INFO +

Le montant de l'APA est égal au montant du plan d'aide effectivement utilisé par le bénéficiaire, diminué d'une participation éventuelle (ticket modérateur) laissée à sa charge et calculée en fonction de ses ressources.

Services Vienn'Agglo

Services à la personne...

Portage de repas à domicile

Bien se nourrir est essentiel à tous les âges de la vie. La Mairie assure un service de livraison de repas à domicile, destiné aux personnes âgées, handicapées ou fragilisées : suite d'opération, maladie, maternité... Il fonctionne de manière permanente, à l'année, ou ponctuelle, sur une



période définie.

Deux employées communales : Dominique et Marie-Françoise effectuent leur tournée, du lundi au samedi. Les repas sont préparés dans les cuisines de la maison de retraite et livrés en liaison froide. Ils sont adaptés aux personnes âgées, avec ou sans restriction alimentaire.

Renseignements auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la mairie.

INFO +

Ce service à domicile permet de maintenir un lien social avec les personnes isolées. C'est aussi une sécurité : en cas de souci (fatigue, déprime...), les familles sont alertées.

Téléalarme : le fil de la vie

La téléalarme s'adresse prioritairement aux personnes âgées, handicapées, malades ou isolées, dans l'optique de favoriser le maintien à domicile. Elle permet d'établir un contact, 24h/24 et 7 jours sur 7 avec une centrale d'écoute reliée aux sapeurs pompiers de l'Isère, pour obtenir une aide rapide et adaptée, d'une simple pression sur un bracelet ou un pendentif.



Ce geste déclenche le transmetteur à distance, sans avoir à décrocher le téléphone, par le biais d'un boîtier branché sur la ligne téléphonique. Une fiche signalétique apparaît sur l'ordinateur du Centre de secours, avec les coordonnées de l'appelant.

L'opérateur peut alors parler avec l'abonné pour connaître la nature de son problème. S'il n'est pas en mesure de s'exprimer, l'opérateur applique les consignes qui peuvent entraîner l'intervention des services d'urgences.

Renseignements auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la mairie.

INFO +

L'installation de la téléalarme est faite par les techniciens de Vienn'Agglo, qui assurent une astreinte de maintenance, 24h/24 et 7j/7. Pour joindre le service, appelez le : **04 74 78 41 90**.

Une aide à la carte

Garde d'enfants, soutien scolaire, ménage, jardinage, bricolage, prise en charge des papiers et démarches administratives, compétences fiscales, aide à la mobilité, service de soins, soutien aux familles.... Le Pays Viennois offre un large panel de structures associatives ou privées, pour répondre à vos besoins, ponctuels ou permanents.

Depuis 2009, avec le soutien de Vienn'Agglo, ces sociétés se sont regroupées sous l'appellation : ASPPV (Association des Services à la Personne du Pays Viennois), présidée par Alain Rabilloud. Le siège est basé dans les locaux de Vienn'Agglo, bâtiment Antarès, à l'Espace Saint-Germain.

Quelle que soit votre demande, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de ces professionnels.

Renseignements au 06 20 11 95 62 ou asso.asppv@gmail.com

Travaux Publics / Travaux Routiers	Travaux Privés	Carrières
Construction et entretien des routes Voies et réseaux divers	Amenagement d'accès, Abords de villas Terrains de sports	Carrière d'Eyrieu-Pinet, Carrière de Valencin. Livraison tous secteurs

840 rue de St-Alban - BP277 - 38202 VIENNE Cedex - Tél. : 04 74 31 70 28 - Fax : 04 74 63 47 75
Agence : Route de Pusignan - 69330 JONAGÉ

Les Associations

Riche d'une trentaine d'associations, Jardin bénéficie du dynamisme des bénévoles qui donnent de leur temps pour faire vivre notre village. Sports, détente, loisirs, culture, théâtre, peinture, musique... Grâce à leur investissement, vous n'avez que l'embarras du choix !

Un grand merci à vous toutes et à vous tous, qui contribuez à rendre notre commune attractive et à lutter contre la solitude.

Le Qi Gong L'origine du Qi Gong se perd dans la nuit des temps chinois.

Plus qu'un simple exercice physique, cette pratique utilise le mouvement, la respiration, la concentration pour faire circuler l'énergie à l'intérieur du corps. C'est un enchaînement de mouvements au ralenti, synchronisés avec la respiration.

Mais rassurez-vous ! On ne ressent aucun ennui à rester ainsi attentif et concentré pendant plusieurs minutes, puisque l'on est en mouvement. On finit par ressentir le moindre petit changement à l'intérieur de soi, on se sent plus fort, car moins submergé par ses propres émotions, moins sensible au stress.



Mieux: le Qi Gong développe les capacités extra-sensorielles généralement en sommeil, comme l'intuition. C'est une excellente préparation aux activités sportives, artistiques, éducatives.

Quel que soit l'âge, tout le monde peut utiliser cet outil quotidien de bien-être.

INFO +

Les séances se déroulent chaque mardi, de 9h30 à 11h, hors vacances scolaires, salle des Liesses. Elles sont animées par Marianne Dégemard, diplômée de l'école Xi N'an de Montpellier.

L'Étoile Jardinoise

Composée d'une quinzaine de musiciens, l'Étoile Jardinoise anime les cérémonies officielles et les manifestations festives.

Calendrier des sorties 2014

- 5 janvier : Vœux du Maire à Jardin (11h)
- 17 janvier : Vœux du Maire à Estressin (17h)
- 19 mars : Cérémonie à Jardin (11h)
- 8 mai : Cérémonies commémoratives :
 - Saint-Romain-en-Gal (9h30)
 - Saint-Sorlin (10h15)
 - Jardin (11h30)
 - Sainte-Colombe (12h15)

18 mai : Vide-greniers à Jardin

14 juin : Jardin de Ville de Vienne (16h)

14 juillet : Sainte-Colombe (11h)

28 septembre : Vide-greniers à Jardin

11 novembre : Cérémonies commémoratives

- Saint-Romain-en-Gal (9h30)

- Saint-Sorlin (10h15)

- Jardin (11h30)

- Sainte-Colombe (12h15)

31 décembre : Réveillon de la Saint-Sylvestre, salle Jean Monnet (20h30)

Le président, **Christian Livio**



Les Associations

LA FNACA En 2014, la FNACA de Jardin compte 53 adhérents et 14 sympathisants. Ceux-ci se réunissent tous les 2ème jeudis du mois à la salle des associations.

Les principales manifestations qui ont été organisées cette année sont :

- En janvier : les vœux de notre président Roger Germain, avec les traditionnelles galettes et brioches des rois,
- La choucroute dansante du 1er mars,
- Les commémorations du 19 mars 1962 et du 8 mai 1945,
- Le repas annuel qui s'est déroulé le 10 avril avec 60 participants,
- La réunion du Secteur « Roussillon », le 16 mai qui s'est tenue à Jardin,
- La sortie ravioles et foie gras dans la Drôme, le 11 juin 2014,
- Le méchoui du 25 juin,
- Le concours de boules « Challenge du Souvenir » le 3 septembre.

BOULE SPORTIVE JARDINOISE

La boule lyonnaise est l'une des rares disciplines sportives à pouvoir être pratiquée tout au long de sa vie.

Le sport boule est un bon prétexte pour se distraire, resserrer les liens d'amitié et partager un moment de convivialité.

Notre association compte 25 licenciés : 6 en 3ème division et 19 en 4ème division. D'année en année, le nombre de pratiquants diminue. Nos boulistes Jardinois ont une moyenne d'âge de presque 70 ans. Le plus jeune a 49 ans et le plus ancien, 80. Toutes les personnes intéressées par ce sport peuvent venir au stade des Liesses, dès les beaux jours, les mardis et jeudis après-midi, pour s'entraîner avec nous.



D'autres sont à venir :

- La vente au public de saucisses le 9 novembre 2014 au stade des Liesses,
- L'assemblée générale prévue le 13 novembre 2014,
- Le repas de fin d'année le 11 décembre 2014.

Le président, **Roger Germain**

C'est entre copains que Philippe Porcar, en quadrette 4ème division, a gagné le grand prix de Saint Priest et le tournoi de Pentecôte, place Bellecour à Lyon. Ce tournoi existe depuis 1984. C'est l'un des plus grands rassemblements boulistes mondial, tant au niveau des participants que des spectateurs.

Nous vous attendons nombreux pour encourager nos boulistes lors de nos concours 2015. Le premier aura lieu le 17 janvier à 8h, au boulo-drome de Vienne : 16 quadrettes par poules 3ème et 4ème division.

Les autres rencontres se dérouleront au stade des Liesses, les :

- 18 avril à 13h30 : 32 doubles 3ème et 4ème divisions,
- 28 mai à 14h : 16 quadrettes vétérans, ouvertes à tous,
- 19 juin à 14h : rencontre amicale avec le club des Côtes d'Arey,
- 26 juin à 9h : but d'honneur,
- 29 août à 13h30 : 64 simples 3ème et 4ème division, challenge des transports Perret.

Notre assemblée générale aura lieu le 16 octobre 2015 à l'Espace associatif.

Nous adressons nos remerciements à : Michèle, Henriette, Georgette, Andrée et Jeannette, toujours là pour servir à la buvette, à tous les bénévoles pour la préparation des jeux, à tous ceux qui représentent la société lors des concours dans d'autres communes, à la Mairie pour sa subvention, à notre sponsor : les transports Perret, et à tous ceux qui œuvrent pour la bonne marche de notre société.

Le président, **André Chavassieux**

COINCI-DANCE Les cours se déroulent dans la salle polyvalente Jean Monnet :



• **Baby dance** (MS et GS maternelle - 4/5 ans) : vendredi de 16h30 à 17h30 (110 €/an)

• **Street Jazz** (CP/CE1/CE2 - 6/8 ans) : mercredi de 13h à 14h00 (110 €/an)

• **Street Jazz** (CM1 et + - 9 ans et +) : mercredi de 14h15 à 15h15 (110 €/an)

• **Danses Afro Hip-Hop Enfants** (CE2 à CM2 - 8/10 ans) : vendredi de 17h30 à 18h30 (130 €/an)

• **Danses Afro Hip-Hop Ados** (6ème à 3ème - 11/14 ans) : vendredi de 18h30 à 19h30 (130 €/an)

• **Danses Africaines Adultes** (Niveau 1) : mercredi de 18h30 à 20h00 (180 €/an)

• **Danses Africaines Adultes** (Niveau 2) : mercredi de 20h15 à 21h45 (180 €/an)

• **Zumba ados/adultes** (à partir de 14 ans) : samedi de 10h30 à 11h30 (150 €/an)

• **Nouveau Zumba ados/adultes** : vendredi de 19h30 à 20h30 (150 €/an)



Remise de 10% sur la seconde inscription pour un autre membre d'une même famille

Montant de l'adhésion: 20 € (Adulte) et 10 € (Enfant)

INFO +

Pour toute inscription, il est nécessaire de fournir un certificat médical de moins de 3 mois, une photo et une enveloppe timbrée à son adresse. Le paiement peut se faire en 3 fois, en chèque, espèces, Chèque Jeune Isère ou Comité d'Entreprise.

Contacts : Barbara : 06 22 17 51 44 ou Nathalie : 06 64 82 99 31.

La présidente, **Barbara Montalant**

ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE JARDIN

L'association de Gymnastique Volontaire de Jardin est une association loi 1901. Son objectif est de promouvoir la pratique du sport pour l'amélioration et le maintien en forme physique de ses adhérents. Elle s'adresse aux personnes de tous âges, hommes et femmes, quel que soit leur niveau de forme. gymnastique classique, aérobic, yoga sont inscrits au programme.



L'association est rattachée à la Fédération Française de Gymnastique Volontaire et au Comité Départemental (CODEP) de l'Isère.

108 licenciés, hommes, femmes et enfants viennent régulièrement suivre les séances : lundi matin, mardi soir, jeudi soir pour la gymnastique et jeudi soir pour le yoga. Quatre animatrices se partagent les séances.

Tout adhérent à l'association peut suivre plusieurs cours selon son choix. Les séances sont organisées tout au long de l'année pendant les périodes scolaires, associées à d'autres manifestations telles que : la Marche pour le Téléthon, le Forum des associations, le voyage découverte au printemps et la randonnée pédestre en moyenne montagne

Nous vous invitons à venir nombreux à nos manifestations.

INFO +

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter les membres du bureau aux :

04 74 57 68 84 / 04 74 53 57 18 / 04 74 31 53 54 / 04 74 85 56 42.

Le Président, **Bernard Charavel**

Les Associations

SECTION DE JUDO DE JARDIN

Pratiquer le judo à Jardin, c'est possible toute l'année.

Nous accueillons les enfants débutants ou confirmés à partir de 3 ans, salle des Liesses, près du terrain de foot.

Chaque saison depuis maintenant une quinzaine d'années, une quarantaine d'enfants s'initient à cet art complet et étonnamment moderne.

Au programme :

Enseignement ludique, apprentissage des chutes et des techniques de projections, participation à une mini-compétition avec médailles et goûter, et en fin de saison, l'acquisition de la nouvelle ceinture !



Le judo contribue au bon développement physique et intellectuel de l'enfant

De plus, les phases d'opposition répondent à son besoin de défoulement et lui permettent une bonne dépense physique dans un cadre sécurisé avec des règles de bonne conduite et de respect bien établies. Un cours d'essai est offert aux débutants et aux confirmés.

Les cours sont dispensés par Cindy Guinet, professeur diplômée d'État, le jeudi dans la salle des Liesses :

- de 17h15 à 18h15 : nés en 2010 et 2009 (tous)
- de 18h15 à 19h15 : nés en 2007/2008 (tous) et 2006 débutants
- de 19h15 à 20h15 : nés en 2006 confirmés et tous les 2005/2004/03 et avant

INFO +

Renseignements et inscriptions toute l'année au 04 74 78 10 61 ou judovienne38.com

Le Président, **Gilles Véra**

SOLIDAIREMENT VÔTRE

L'association a pour vocation d'aider, d'améliorer le

bien-être et le confort des patientes atteintes par le cancer du sein.

Elle a entrepris, pour cela, différentes actions : formation pour le personnel soignant, produits cosmétiques distribués aux patientes, et financera prochainement l'intervention d'une socio-esthéticienne à la clinique Trenal (Une journée supplémentaire).



Une nouveauté cette année : la mise en place d'un lieu de rencontre mensuel : "Les cafés Viennois", afin que les femmes qui le souhaitent puissent échanger sur leur maladie.

Différentes manifestations sont au programme. Lors de la campagne nationale contre le cancer : "Octobre rose", nous proposons une grande marche de solidarité à Vienne, et en mars, certains membres de l'association s'engagent pour la troisième année sur le rallye Aïcha des Gazelles 2015.

Pour mieux nous suivre, un site internet est en cours de création.

Calendrier des manifestations :

- Marche de solidarité, à Vienne : 26 octobre,
- Cafés Viennois, au "Temps d'une tartine", rue Joseph Brenier, à Vienne, les : 16 octobre et 20 novembre,
- Rallye Aïcha des Gazelles : mars 2015

INFO +

Renseignements : solidairementvotre@yahoo.fr

La présidente, **Dominique Laleouse-Ernoult**

LE CLUB RÉTRO MÉCANIQUE JARDIN AUTO MOTO TRACTEUR

Le Club Rétro Mécanique maintient toujours une forte activité sur la commune tout en conservant son esprit de convivialité.

Vous pouvez nous retrouver lors des rendez-vous mensuels, tous les deuxièmes dimanches, Place du Lavoir. C'est l'occasion, pour les amateurs de belles mécaniques, de partager le verre de l'amitié.

La journée tripes et bugnes a remporté un vif succès avec plus de 100kg de tripes et 25kg de bugnes.

Une nouveauté cette année, le festival des vieilles mécaniques s'est déroulé sur deux jours et malgré le mauvais temps, l'ambiance était à la fête. De nouveaux stands étaient proposés par le club : la reconstitution d'une classe d'école des années 50 ainsi que l'intérieur d'une maison. Jeunes et moins jeunes se sont pris au jeu d'une dictée écrite au porte-plume.

Le club a proposé à ses adhérents des sorties tout au long de l'année : au printemps, trois jours dans le Jura, en avril, la visite du moulin d'Izeaux, début juillet, une journée dans le Pilat et en septembre, une journée prévue aux grottes de la Balme, et une sortie de trois jours sur les RN86 et RN7, à l'occasion des journées du patrimoine, avec le concours de l'inter club Nord Isère.

Mi-octobre une quinzaine de voitures ont participé au bouchon de Lapalisse dans l'Allier.

Une nouvelle activité est née en 2014 : un atelier costume réalisé par les conjointes des adhérents. A cela, s'ajoute une participation active au Téléthon 2014.

La poursuite des ateliers de mécanique et rénovation, qui ont lieu tous les jeudis après midi, rassemblent de plus en plus de personnes. La rénovation d'une Juva quatre Renault avance doucement.

Le club représente Jardin lors des rassemblements de véhicules anciens du département et de la région. C'est un acteur actif pour sa participation au salon international d'Epoqu'auto à Lyon, début novembre.

INFO +

Il y a encore beaucoup à dire mais vous pouvez découvrir toute l'activité du Club Rétro Mécanique de Jardin sur son site Internet www.retromecaniquejardin.E-monsite.com.

Nous vous donnons rendez-vous sur tous nos rassemblements, avec déjà des dates à retenir pour 2015 : le 2 février, tripes et bugnes, et les 25 et 26 juillet, pour le Festival des vieilles mécaniques.

Contact : 04 74 85 44 39

Le président, **Jean Paul Mollin**



Instantés Sacrés
INSTITUT DE BEAUTÉ
MINCEUR ET NUTRITION
ANTI-AGE
BIEN-ÊTRE
et autres Instantés Beauté...
Place Petrucciani - 38200 JARDIN—Tél.04.74.31.78.28

MGM sarl
NEUF - RENOVATION
PLOMBERIE - CHAUFFAGE
GAZ - FIOUL - POMPE A CHALEUR
CHAUDIERE A BOIS - CHAUFFE EAU
THERMODYNAMIQUE
AMENAGEMENT DE
SALLES DE BAINS
DEPANNAGE PLOMBERIE
04 37 02 04 33
06 28 23 33 98
138 ch. d'Ortis - 38200 JARDIN
mgm.plombier@free.fr

HANDBAT
QUALIGAZ
Quali Bois 2014
Quali Pcc 2014

Les Associations

A.C.C.A JARDIN

Cette année notre association se compose principalement de chasseurs Jardinois mais aussi d'autres communes plus citadines et d'horizons les plus divers. C'est dans cet esprit que les associations communales de chasse agréées ont été conçues afin que tous puissent accéder à un territoire afin de pratiquer notre passion « LA CHASSE ». Il est bon parfois de rappeler quelques principes fondateurs. C'est pourquoi parmi les nombreuses personnes arrivant dans notre commune, nous accueillerons avec plaisir de nouveaux chasseurs et des non-chasseurs voulant partager notre passion.



Depuis plusieurs années, la chasse a pris un tournant fondamental dans sa gestion. Les chasseurs sont aujourd'hui non seulement acteurs, mais aussi gestionnaires, comptables et tributaires de la loi chasse. Nous dépendons du ministère de l'écologie et de la Fédération de chasse de l'Isère qui nous demandent de faire des efforts sur la prévention et la gestion de notre patrimoine.

Nous sommes mis devant le fait accompli, que nous le voulions ou pas, afin de préserver notre environnement pour les générations futures.

Une participation des chasseurs est prévue lors des journées de l'environnement avec la municipalité.

Le département de l'Isère est divisé en 11 pays cynégétiques. L'Association Communale de Chasse Agréée de Jardin est située dans le pays Sud-Rhône. La commune de Jardin possède une superficie de 925 hectares pour une surface chassable de 329 hectares.

Nous apportons notre soutien au monde agricole : sans les agriculteurs, nous ne pourrions pas pratiquer la chasse. C'est pourquoi nous leur devons tout le respect pour leur travail.

L'association pratique deux types de chasse, soit en battue gros gibiers, soit individuelle, pour les petits gibiers dits de plaine.

Concernant la chasse en battue (gros gibiers), nous sommes tenus d'appliquer rigoureusement le plan cynégétique établi par la Fédération Départementale de chasse de l'Isère et conformément aux règles de sécurité. Le carnet de battue doit être signé par chaque participant ainsi que les consignes de sécurité qui sont lues avant chaque battue. Ces efforts en matière de sécurité sont désormais appréciés par l'ensemble des usagers de la nature et des habitants.

L'installation de miradors réservés uniquement aux sociétaires de l'ACCA favorise un tir fichant en direction du sol.

Chaque battue est signalée afin de prévenir randonneurs et promeneurs : balisage sur les chemins et routes, port du gilet fluo lors des battues.

A travers ces lignes, j'espère avoir pu partager avec vous, un moment de notre passion.

INFO +

Rappel des manifestations de l'A.C.C.A. de Jardin : la matinée boudin à la chaudière, le **18 janvier 2015**, et la matinée diots, le **8 mars**.

Composition du bureau :

Président : Jean Luc Fromentoux

Vice-président : René Patouillard

Secrétaire : Michel Leyzin

Trésorier : Jean Claude Filliat

Membres : Jean Boissonnet, Alain Boissonnet, Jean Pierre Bruyat, Roger Crépisson et Gérard Bon.

Contact : 06 68 21 61 70

Le président, **Jean-Luc Fromentoux**

RAD
roche ménagement et développement
RÉGIE · SYNDIC · TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
Chemin de la Rente - 38200 VIENNE
Tél. 06 71 59 35 32

AGENCE SUD
173 Chemin de Cumelle
69560 ST CYR S/ LE RHONE
Tél : 04.74.85.15.13
Fax : 04.74.31.71.49
e-mail :
agence.sud@serpollet.com

SERPOLLET

**RESEAUX D'ENERGIES HTA - BT - GAZ
ECLAIRAGE - MISE EN LUMIERE
SIGNALISATION TRICOLEURE
RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS**

A TOUR DE RÔLE La Troupe de théâtre amateur A Tour de Rôle met en scène sa gouaille et sa bonne humeur, sous la direction d'Isabelle Royer. Alors si vous aussi, vous avez envie de jouer la comédie, rejoignez-la grande famille de joyeux saltimbanques ! Vous ne le regretterez pas !

Plusieurs choix s'offrent à vous :

- Intégrer la grande troupe A Tour de Rôle. Composée de 8 passionnés, elle prépare un spectacle par an, qui est ensuite joué sur quelques scènes du Pays Viennois : Pont-Évêque et bien sûr Jardin !

Les répétitions ont lieu à l'Espace Associatif de Jardin, le mercredi de 20 à 22h

- S'inscrire à l'Atelier Jeunes Artistes. Ils sont 24 joyeux lurons et rivalisent de talent pour eux aussi, présenter un spectacle par an, tout comme leurs aînés.

Ils se retrouvent à l'Espace Associatif de Jardin, le mercredi de 17h à 18h30 et de 18h30 à 20h

(Tarif annuel : 90 €)

- Rejoindre l'Atelier Adultes et sa douzaine d'amateurs, qui n'ont qu'une envie : se faire plaisir sur scène ! Chaque semaine, ils se retrouvent dans la salle Boris-Vian à Pont-Évêque, le vendredi de 20h30 à 22h30

(Tarif annuel : 160 €)

Monsieur (Madame) Bricolage !

Clouer, poncer, visser, souder, scier, peinturlurer, coudre n'ont plus de secret pour vous. Animé par la passion du bricolage vous aimeriez concrétiser vos talents dans la création de mobilier, décor, structures scéniques, costumes ?

La troupe de théâtre A Tour de Rôle peut laisser libre cours à votre imagination et vous donner les moyens de votre expression.

L'événement de cette année 2014 aura été la création du grand spectacle musical présenté en avril au manège de l'espace Saint Germain à Vienne. «Il était une fois Sarah».

Réalisé en partenariat avec l'harmonie Viennoise «Transmusical» et le Haras du Chapelan, ce spectacle a été une vraie réussite tant sur l'engouement du public et la qualité présentée que l'excellente ambiance entre associations.



Expérience de coopération enrichissante que nous souhaitons renouveler, voire étendre à d'autres associations ou organismes!

L'association présente bien entendu des pièces mais également des animations et spectacles divers.

Pour assouvir notre soif de jouer, et notre envie de vous faire rire et de vous émouvoir, nous recherchons de nouvelles salles, structures (comités d'entreprises, écoles, etc.). Nous disposons pour cela d'un répertoire très varié pour tous les publics.

Contact : 06 29 12 14 38

Le président, **Patrice Ambrosioni**

SONOTRA
 Terrassement Assainissement **TP** Adduction d'eau Maçonnerie
 10 RUE HECTOR BERLIOZ - 38200 VIENNE
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS
 Construction de clôtures, murs et murettes
 Terrassement et accès villas, piscines, parking
 Pose de canalisations eaux usées et pluviales
DEVIS GRATUIT **04 74 53 00 16**
 contact@sonotra.fr

Yvette PLATON

Cuisinière à Domicile
Repas de Fêtes - Buffet
Mariage - Anniversaire
 6, Square des Ormes 38200 JARDIN
 Tel.: 04 74 31 95 18
 Port.: 06 13 91 66 06

Les Associations

AU DÉTOUR DE JARDIN

Au Détour de Jardin est une nouvelle association sur la commune. Elle a été créée en juin 2014 et a pour objectif de participer à la dynamisation de la commune.

Elle souhaite proposer, pour les années à venir :

- l'organisation de manifestations et d'activités pour tous,
- la création d'événements chaleureux et conviviaux,
- la mise en place de sorties et de spectacles divers.

Il pourra s'agir de chasses au trésor, de parcours pédestres, de fêtes de quartiers, de sorties culturelles...

Cela s'est déjà traduit, pour son année de création, par la tenue d'un stand de vente de crêpes lors de la brocante du 6 juillet dernier et l'organisation d'un concours de pétanque en septembre.

TENNIS CLUB D'ESTRABLIN JARDIN

Nous avons deux innovations pour la saison 2014/2015 :

• L'école de tennis ne pouvant plus avoir lieu le mercredi matin, le moniteur propose des sessions pour les adultes : initiation raquettes et mise en forme de 9h à 10h30 ou de 10h30 à 12h en demi gymnase à Estrablin. Ces sessions s'adressent aux femmes et aux hommes de tous âges.

Pour tout renseignement appelez Edgard Segui au 06 19 84 23 69.

• Handitennis : les plannings relatifs aux cours de tennis étant compliqués en cette rentrée 2014/2015 car le Tennis club participe aux TAP sur Estrablin et sur Jardin, le club a fait le choix de proposer une initiation au Handitennis pendant les vacances scolaires.



Composition du bureau :

- Suzanne Armanet : Présidente
- Grégory Windhols : Vice-président
- Nicolas Girardin : Secrétaire
- Estelle Raynaud : Secrétaire adjointe
- Anne-Marie Thivolle : Trésorière
- Sandrine Da Silva : Trésorière adjointe.

Son site internet présente l'association et les différentes manifestations prévues de façon générale sur la commune.

INFO +

Contacts : Suzanne Armanet : 04 74 85 88 62 et formulaires de commentaires sur le site www.audetourdejardin.fr

La présidente, **Suzanne Armanet**

Ces stages seront proposés en journée ou fin de journée :

- en octobre : du 20 au 24 et du 27 au 31
- en février : du 9 au 13 et du 16 au 20
- en avril : du 13 au 17 et du 20 au 24

Les dates pour les congés d'été seront précisées ultérieurement

Le club fournit les fauteuils et les raquettes

Toutes les communes environnantes sont concernées. Alors n'hésitez pas à faire passer l'information. Pour tout renseignement appelez Edgard Segui au 06 19 84 23 69.

Le rendez-vous du dimanche matin 10h sur les courts d'Estrablin qui a remporté un franc succès reste de mise. Alors n'hésitez pas à venir nous rencontrer avec ou sans raquette.

Vous pouvez venir nous voir également pour tout renseignement ou inscription ces mêmes dimanches.

Au plaisir de vous voir prochainement sur nos cours.

INFO +

Notre site : tennisclubestrajardin.clubeo.com

Notre mail : tcestrajardin@free.fr

La présidente, **Dominique Mollien**

A logo for Thierry Thonnerieux, a caterer. It features the name 'Thierry THONNERIEUX' in a stylized font, with 'Traiteur de goût' underneath. To the right, there is a small text box with a quote: 'Valérie et Thierry Thonnerieux vous invite à découvrir leur book et leurs services pour faire de vos événements, des instants uniques de dégustation et de convivialité.' At the bottom, the website 'www.traiteur-thonnerieux.fr' and contact email 'contact@traiteur-thonnerieux.fr' are listed.

ALPES POUR TOUS Chalet du Combeynot

L'association ALPES POUR TOUS, dont le siège est à Jardin, a été créée en 2005. Elle est propriétaire du chalet du Combeynot situé à Villar d'Aréne (05480) à 1650m d'altitude, dans les Hautes-Alpes près de la Grave (05320) et le gère en gestion libre ou en pension complète. Ce chalet a été construit en 1987 et 1988 par des bénévoles et permet d'accueillir 45 personnes. Il est agréé Jeunesse et Sport et Éducation Nationale. Le conseil d'administration s'attache à entretenir et améliorer les conditions d'accueil de ce bâtiment et à perpétuer ce pourquoi il a été construit : faire découvrir au plus grand nombre ces magnifiques paysages, comme l'ont fait pour certains d'entre nous, Paul Guicherd et Pierre Charreton, qui furent à l'origine du projet voici une trentaine d'années.

Ouvert aux familles, groupes, associations et bien sûr aux classes de neige et aux classes vertes, il offre de nombreuses possibilités d'activités et de découvertes :

- En hiver : ski de piste, ski de fond, raquettes, cascade de glace...
- En été : découverte du parc des Écrins : randonnées en moyenne ou haute montagne, escalades, Via Ferrata, canoë kayak, rafting, tennis, VTT, découverte de la flore et de la faune, découverte du patrimoine local ...

Des chambres spacieuses avec lits individuels ou superposés, une salle de restaurant, une salle de loisirs avec coin bibliothèque, une cuisine entièrement équipée sont prêtes à vous accueillir.

LE TRAIT D'UNION Le Club du 3è âge est ouvert aux personnes de 60 ans et plus. Il regroupe 50 adhérents qui se réunissent à l'Espace associatif, les 1ers et 4ème jeudis de chaque mois, de 14h à 18h. Au programme ? Jeux de société, belote, coinche ou discussions.



Nous vous proposons trois formules d'accueil : l'hébergement en autonomie, la demi-pension ou la pension complète.

INFO +

Pour en savoir plus visitez notre site : www.chaletcombeynot.fr
Renseignements et réservations au 06 31 22 97 86 ou apt-asso@orange.fr

Le président, **Serge Galichet**

Pour dynamiser ces réunions, des temps forts sont organisés ponctuellement. Alors n'hésitez pas à rejoindre le club pour partager ses activités, dans la joie et la bonne humeur. L'adhésion annuelle est à 22 €.

Programme 2015

- 26 février** : repas à la cantine, à 12h,
- 14 mars** : concours de belote, salle Jean Monnet, à 14h,
- 6 mai** : voyage
- 23 mai** : repas gratuit, à 12h,
- 27 août** : repas mâchon, en soirée
- 3 septembre** : anniversaires
- 18 octobre** : loto, salle Jean Monnet, à 14h,
- 5 novembre** : repas à la cantine, à 12h

Contact : 06 07 83 60 43

La présidente, **Brigitte Pellet**

Retrouvez la liste complète sur le site internet : www.mairie-jardin.fr

Retrouvez la liste complète sur le site internet : <http://mairie-jardin.fr>

3 RIVIÈRES FOOTBALL CLUB MOS

Françoise Clair, secrétaire
04 74 16 80 27

ACCA

Jean-Luc Fromentoux, président
04 74 31 9473 – 06 70 34 56 99

AÏKIDO

Arnaud Jacson, professeur
06 18 43 85 27

ALO ! MIK FRANCE (Aide humanitaire)

Jean-Luc Vergon, président
04 74 85 30 94

ALPES POUR TOUS

Serge Galichet, président
04 74 85 09 87

A TOUR DE RÔLE (Théâtre)

Patrice Ambrosioni, président
04 74 53 34 67 – 06 29 12 14 38

AU DÉTOUR DE JARDIN

Suzanne Armanet, présidente
04 74 85 88 62

BOULE SPORTIVE

André Chavassieux, président
04 74 85 80 33
Roger Germain, secrétaire
06 07 91 03 78

CLUB DU 3ÈME ÂGE

Brigitte Pellet, présidente
06 07 83 60 43

CLUB RÉTRO MÉCANIQUE

Jean-Paul Mollin, président
04 74 85 44 39 – 06 83 04 16 94

COÏNCI-DANCE

Barbara Montalant, présidente
04 74 59 53 80 – 06 22 17 51 44

COMITÉ DE JUMELAGE JARDIN/ STANGHELLA

Bernard Giroud, président
04 74 31 94 23 – 06 15 12 44 83

COMITÉ DES FÊTES

Christelle Genève, présidente
04 74 85 06 93 – 06 82 60 76 73

COURS D'ANGLAIS

Patricia Giroud, présidente
04 74 31 94 23 – 06 20 90 04 66

COURS D'ITALIEN

Miquel André, responsable
04 74 85 89 13
Bernard Giroud, contact
04 74 31 94 23 – 06 15 12 44 83

CSV JUDO

Jean-Gilles Vera, président
04 74 78 10 61 – 06 11 89 54 96

DOMINO

Marlène Gounon Girard, présidente
04 74 78 17 06 – 06 10 33 87 51

ÉTOILE JARDINOISE

Christian Livio, président
04 74 85 51 59

FJ AVENTURE

Jennifer Saez, présidente
06 16 94 27 29

FNACA

Roger Germain, président
06 07 91 03 78

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Bernard Charavel, président
Marie-Jo Cavigioli, secrétaire
09 52 11 68 79 – 06 70 92 10 38

LES PINCEAUX DE JARDIN

Josceline Vignassa, présidente
09 54 49 81 42 – 06 31 83 87 33

LES TROMPES DES REVOLETS

Joseph Mancini, président
04 74 58 93 09 – 06 85 76 15 31

MODÉLISME

Joseph Sacchi, président
04 74 58 02 08

PATCHWORK

Nicole Larderet, responsable
06 42 36 35 75

SIM (Musique)

Christophe Rey, directeur
04 74 58 05 90

SOLIDAIREMENT VÔTRE

Dominique Laleouse-Ernoult
04 74 53 47 17 – 06 08 99 41 19

SOU DES ÉCOLES

Richard Coudert, président
04 74 78 24 37 – 06 87 84 25 87
Marion Scouarnec, secrétaire
06 31 06 23 70

TENNIS CLUB JARDIN/ESTRABLIN

Dominique Mollien, présidente
04 74 53 13 26 – 06 88 17 77 52
Christelle Buatier, contact
04 74 53 56 97

VIVRE AUTREMENT

Fernande Vors, présidente
04 74 85 34 06
Maguy Geoffroy, secrétaire
06 76 03 65 08

Le Calendrier des Manifestations

2014/2015

NOVEMBRE

- Mardi 11** : Cérémonie commémorative, à 11h30, Place de la Paix
- Samedi 15** : Loto du Tennis Club, à 19h30, salle Jean Monnet
- Mercredi 19** : Don du sang de 16h30 à 19h15, salle Jean Monnet
- Samedi 22** : Choucroute dansante de la Boule sportive Jardinoise, à 12h, salle Jean Monnet
- Dimanche 23** : Bourse aux jouets de la municipalité, de 13h à 17h, salle Jean Monnet
- Samedi 29** : Soirée du club Rétro mécanique, salle Jean Monnet

DÉCEMBRE

- Dimanche 7** : Repas du CCAS, à 12h, salle Jean Monnet
- Vendredi 12** : Marché de Noël du Sou des écoles, à 16h30, salle Jean Monnet
- Vendredi 19** : Concert Gospel, à 20h, à l'Eglise
- Mercredi 31** : Réveillon de la Saint Sylvestre du club du 3ème âge, à 20h, à l'Espace associatif
- Réveillon de la Saint Sylvestre de l'Étoile Jardinoise, à 20h30, salle Jean Monnet

JANVIER

- Dimanche 11** : Voeux du maire, à 11h, salle Jean Monnet
- Samedi 17** : Tournoi questions pour un champion, à 9h, salle Jean Monnet
- Dimanche 18** : Tournoi de poker organisé par Tous aux jeux de Vienne, à 9h, salle Jean Monnet

FÉVRIER

- Dimanche 1^{er}** : Concours de belote du Sou des écoles, à 14h, Salle Jean Monnet.

MARS

- * **Samedi 14** : Concours de belote du Club du 3è âge, à 14h, salle Jean Monnet
- Samedi 21** : Repas dansant du CS Vienne Judo, salle Jean Monnet
- Vendredi 27** : Festival de l'humour, à 20h30, salle Jean Monnet

AVRIL

- Samedi 4** : Repas dansant du CS Vienne Judo, salle Jean Monnet

MAI

- Vendredi 8** : Cérémonie commémorative, à 11h30, Place de la Paix

JUIN

- Dimanche 7** : Concours de pétanque du Sou des écoles, stade des Liesses
- Dimanche 14** : Fête de fin de saison du CS Vienne Judo, salle Jean Monnet
- Samedi 27** : Fête de l'école et kermesse du Sou des Écoles, salle Jean Monnet et stage des Liesses

JUILLET

- Ciné-été**, organisé par la Municipalité, dans la cour de l'école, à la tombée de la nuit

SEPTEMBRE

- Samedi 5** : Forum des associations, organisé par la Municipalité, de 14h à 18h, salle Jean Monnet

OCTOBRE

- Dimanche 18 octobre** : Loto du Club du 3è âge, à 14h, salle Jean Monnet

NOVEMBRE

- Mercredi 11** : Cérémonie commémorative, à 11h30, Place de la Paix
- Samedi 21** : Repas de la Boule Sportive Jardinoise, à 12h, salle Jean Monnet
- Dimanche 22** : Bourse aux jouets, organisée par la Municipalité, de 13h à 17h, salle Jean Monnet

DÉCEMBRE

- Samedi 5** : Téléthon, organisé par la Municipalité, salle Jean Monnet
- Dimanche 13** : Repas du CCAS, à 12h, salle Jean Monnet
- Jeudi 31 décembre** : Réveillon de la Saint Sylvestre du Club du 3è âge, à l'Espace associatif

Retrouvez le programme complet des manifestations sur internet : <http://mairie-jardin.fr>

Services Médicaux et Paramédicaux

Retrouvez la liste complète sur le site internet : <http://mairie-jardin.fr>

CABINET MEDICAL

Docteurs Olivier STOECKEL & Jérôme BOEUF

Place Michel Petrucciani - Bérardier

Tel : 04 74 85 46 26

(Sur rendez-vous)

MEDECIN

Docteur Sophie BERTHIER

40 Route de Bérardier

Tel : 04 74 48 24 39

(Sur rendez-vous)

Du lundi au vendredi 9h00-19h00

samedi 9h00-12h00

PHARMACIE

Véronique SEGUIN

Place Michel Petrucciani - Bérardier

Tel : 04 74 31 66 36

Du lundi au vendredi

9h00-12h15 / 14h30-19h15

CABINETS INFIRMIERS

- **Yvette AYOUB**

Place Michel Petrucciani - Bérardier

Tel : 04 74 58 13 47

Soins au cabinet : Lundi, mardi, mercredi,
jeudi, vendredi : 16h30-17h00

Mardi 6h45-9h00

- **Mylène LIPONNE**

272 Chemin d'Ortis

Tel : 06 76 78 49 20

Courriel : myleneliponne@live.fr

Soins à domicile

INFIRMIERE LIBERALE

Isabelle DESROCHES

Soins à domicile

Tel : 07 61 70 91 74



Centre médical



Pharmacie

CABINET DENTAIRE

Danièle DURIEUX-CELARD

Jean-Paul VANDEWALLE

Caroline VALLOT

Place Michel Petrucciani - Bérardier

Tel : 04 74 85 58 10 (Sur rendez-vous)

du lundi au vendredi

9h00-12h00 / 14h00-18h30

Service d'urgence dentaire les dimanches et jours fériés

9h00-11h00 Tel : 04 74 31 32 62

MAISON DE RETRAITE

Korian «Villa Ortis»

290 Montée de Bastide

Tel 04 74 78 38 00

CABINET D'ORTHOPHONISTE

Caroline MARIGLIANO

Place Michel Petrucciani - Bérardier

Tel : 04 74 31 75 26

(Sur rendez-vous)

OSTEOPATHE

Olivier BLANC DENOLLY

Place Michel Petrucciani - Bérardier

Tel : 06 43 14 94 58

Du lundi au vendredi 7h00-20h00

(Sur rendez-vous)

KINESITHERAPEUTE

Martin FAYARD

Place Michel Petrucciani - Bérardier

Tel : 04 74 87 10 92 ou 06 63 99 07 43

Du lundi au vendredi 8h00-12h00 / 14h00-19h00

(Sur rendez-vous)

Soins à domicile lundi, mercredi et vendredi 8h00-12h00

Les Assistantes Maternelles Agréées

ALLAMANCHE Angélique

933, route de Collonge
Tél. 06 84 79 72 07

BEAUBOUCHEZ Christine

1229, route de St Sorlin
Lot. La Tour de Montléant
Tél. 04 74 85 76 39

BELAID Sonia

406, chemin du Brut
Tél. 04 74 16 88 41

BONNARD Monique

46, rue de l'ancienne École
Tél. 04 74 85 89 15

BRACCHI Rolande

250, montée de la Piconnière
Tél. 04 74 53 64 31

CALVEZ Françoise

1635, montée de la Vieille Église

COUDERT Myriam

7, Lot. Les Résidences du Stade
Montée de la Vieille Église
Tél. 06 26 22 29 06

CASAS-HERLUISON Maryse

6, Lot. Les Résidences du Stade
Montée de la Vieille Église
Tél. 04 74 53 59 06

CORDIER Nicole

269, voie de l'Europe
Tél. 04 74 85 21 91

CROS Hélène

122, montée de la Bastide
Tél. 04 74 53 41 58

DERORY Marie

28, montée de la Piconnière
Tél. 04 74 85 78 57

DURAND Angélique

5, route de Bérardier
Tél. 06 84 79 60 87

FEUTRY Corinne

38, route de Bérardier
Tél. 04 74 85 10 60

GENSANE Nadine

94, chemin des Fenaisons
Tél. 04 74 85 62 49

HOPP Sureerat

373, route de la Revollat
Tél. 04 74 54 52 98

KLEIN Virginie

2590, route de Saint-Sorlin
Tél. 06 88 31 41 99

KONINCKS Zita

219, montée de la Bastide
Tél. 04 74 31 73 62

LONGERE Isabelle

500, rue des Anciens Combattants
Tél. 04 74 85 33 35

MONAN Véronique

94, route de Bérardier
Tél. 04 74 87 37 84

NICAISE Martine

901, montée de la Vieille Église
Tél. 06 68 44 52 17

PIOLAT Liliane

281, montée de la Vieille Église
Tél. 04 27 69 16 65

WARTELLE Monique

4, route de St Sorlin
Tél. 06 10 16 28 11



- Alimentation générale
- Produits régionaux
(Fromage fermier, fruits, miel, jus de fruits, charcuterie, etc...)
- Poisson frais
- Dépôt de glaçons

45, rte de Berardier 38200 Jardin - Tél. 04 74 87 79 17

 **MÉMO À DÉCOUPER**

La mairie

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi de 8h30 à 12h00
- Mardi de 13h30 à 17h30
- Mercredi de 8h30 à 12h00
- Jeudi de 8h30 à 12h00
- Vendredi de 13h30 à 17h30

547, Voie de l'Europe
Tél. 04 74 31 89 31 - Fax : 04 74 31 89 30
E-mail : mairie@mairie-jardin.fr

Site internet : <http://mairie-jardin.fr>
Email du CCAS : ccas@mairie-jardin.fr

Jardin à votre service



Ayez les bons réflexes !

En cas d'accident ?

- Sécurisez et balisez les lieux pour éviter le sur-accident
- Portez assistance à la victime
- Alerter les secours au plus vite :
Pompiers : 18 ou le **Samu : 15**

En cas d'empoisonnement ?

- Appelez le centre antipoison de Lyon : 04 72 11 69 11 ou le SAMU : 15
- N'attendez pas que les symptômes de l'intoxication apparaissent pour téléphoner.
- Ne faites pas boire de lait ! **Ne faites pas vomir !**
C'est rarement indiqué et parfois même très dangereux.
- Demandez d'abord l'avis du centre antipoison ou celui de votre médecin.

En cas de projection d'un produit dangereux dans les yeux ou sur la peau

- Rincez immédiatement, abondamment et longuement, plusieurs minutes, à l'eau claire.

En cas d'émanation de gaz irritant ou toxique dans un espace fermé

- Aérez bien les locaux.



En cas de pollution accidentelle massive, aérienne ou hydrique

- Suivre les instructions spécifiques diffusées par les autorités de santé et préfectorales.

Attendez vous aux questions que les professionnels de santé vous poseront en cas d'appel :

- L'âge de la (ou des) victimes, le poids, la taille.
- La dénomination du (ou des) produits à l'origine de l'intoxication (gardez l'emballage, le mode d'emploi et la notice à portée de main (faites collecter ces renseignements par votre entourage).
- A quelle heure et en quelle quantité le produit a-t-il été ingéré ou inhalé (temps d'exposition) ?
- Que s'est-il passé (accident, tentative de suicide, accident collectif...)?

Donnez le plus de détails possibles.

INFO +

Et n'oubliez pas : la prudence et la prévention évitent bien des accidents !



EN DEHORS DES HEURES OUVRABLES

Vous avez besoin de l'avis d'un médecin, ou d'une consultation, en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux ?

Il est inutile d'encombrer les services d'urgence !

Composez simplement le **0810 15 33 33**

Vous serez mis en relation avec un médecin-régulateur qui vous orientera, en fonction de votre pathologie.

EN CAS D'URGENCE

En cas d'accident ou d'urgence vitale,
chaque minute compte !
Gardez en mémoire ces numéros de téléphone qui peuvent sauver des vies...

Pompiers : 18

Samu : 15

Police : 17

Centre anti-poison de Lyon : 04 72 11 69 11

Secours Européen : 112

Numéros utiles

Retrouvez la liste complète sur le site internet : www.mairie-jardin.fr

SALLE JEAN MONNET

Tél. 04 74 31 89 38

RESTAURANT SCOLAIRE

Tél. 04 74 31 89 37

GARDERIE SCOLAIRE

Tél. 04 74 31 89 32

ECOLE MATERNELLE

Tél. 04 74 31 89 36

ECOLE ELEMENTAIRE

Tél. 04 74 31 89 35

PAYS VIENNOIS POMPIERS

54, avenue Berthelot - Vienne

Tél. 18 ou 04 74 31 11 80

S.M.U.R.

Hôpital de Vienne

Tél. 04 74 31 32 62

CENTRE ANTI-POISON

Lyon

Tél. 04 72 11 69 11

MUTUELLE SOCIALE AGRICOLE

Z.A de Malissol - Vienne

Tél. 04 74 85 98 54

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Montée Saint Marcel - Vienne

Tél. 0 810 253 880

CPAM (assistante sociale)

1, place Saint Pierre - Vienne

Tél. 36 46

GENDARMERIE

5, rue de l'Isle - Vienne

Tél. 17 ou 04 74 53 10 17

SERVICE DES EAUX S.D.E.I.

Z.I. De l'Abbaye

Rue de Laverlochère - Pont-Évêque

Tél. 0 810 396 396 (clientèle)

Tél. 0 810 796 796 (urgence)

E.R.D.F.

Tél. 08 1076 17 73

G.R.D.F.

Tél. 08 10 68 60 03

VIENNAGGLO

Bât.Antarès

30 avenue Général Leclerc - BP 263

38217 Vienne cedex

Tél. 04 74 78 32 10

Fax: 04 74 53 54 26

Site: <http://www.paysviennois.fr/>

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ISÈRE

Jacques Thoizet

3, quai Frédéric Mistral BP 222

38217 Vienne

Tél. 04 74 87 93 00

Fax : 04 74 87 93 01

POLE EMPLOI

30, avenue Général Leclerc - Vienne

Tél. 39 49

M.I.J.I.R.

9, rue Laurent Florentin - Vienne

Tél. 04 74 78 37 90

S.N.C.F

Renseignements, réservations

Tél. 36 35

TRESORERIE DE VIENNE

5, cours de Verdun - Vienne

Tél. 04 74 85 79 99

CENTRE DES IMPÔTS

12, rue Jean Moulin - Vienne

Tél. 04 74 31 12 00

SOUS-PREFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT DE VIENNE

Bd Eugène Arnaud - Vienne

Tél. 04 74 53 26 25

CHAMBRE DES METIERS DE VIENNE

Z.A.C de la Gère - Malissol

Tél. 04 74 57 19 19

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

2, place Saint Pierre - Vienne

Tél. 04 74 31 44 00

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ISERE

ZA de la Gère - Malissol - 38 200 Vienne

Tél. 04 74 85 94 29

U.R.S.S.A.F

Quai Claude Bernard - Vienne

Tél. 04 37 60 10 51

JARDIN détente

Horizontal

- communauté viennoise
- atchoum en septembre
- le dimanche matin
- parfois débordante
- au coeur de jardin
- polyvalente
- jumelle

Vertical

- au stade
- élémentaire et primaire
- bien stîle
- le 3x ème
- lieu dit commaniqust
- union à 12 étoiles
- il fut le premier de nos maires
- autour du XIIe

Solution :





Jardins vu du ciel

Octobre 2014